

2022
2027

Chambéry
CITÉ DES ARTS



PROJET
D'ETABLISSEMENT

Parc du Verney – Scarabée – Biollay – Triolet – hors-les-murs

SOMMAIRE

1	Préambule : état des lieux et bilan	5
1.1	Un projet d'établissement : pourquoi ?	5
1.2	La Cité des arts aujourd'hui	5
a.	La Cité des arts dans son territoire	5
b.	La Cité des arts : lieu d'éducation et d'enseignement artistique	6
c.	La Cité des arts : ses partenaires et ses réseaux	8
d.	Les équipes de la Cité des arts	9
e.	Quelques repères budgétaires (chiffres 2022)	11
1.3	Enjeux et bilan du précédent projet d'établissement 2014-2021	12
a.	Les 7 axes de la politique culturelle de l'ancienne équipe municipale :	12
b.	Le plan d'action du précédent projet d'établissement :	12
c.	Bilan depuis la mise en œuvre du précédent projet d'établissement 2014-2021	13
1.4	Nouveau projet d'établissement : rétro-planning et méthodologie	18
2	Le nouveau contexte en 2022	19
2.1	La politique culturelle de la Ville de Chambéry	19
a.	Contexte	19
b.	La politique culturelle de la Ville de Chambéry : un engagement d'ouverture et de diversité culturelle	20
c.	Les équipements culturels chambériens : tour d'horizon	21
d.	La Ville, partenaire engagé aux côtés des associations culturelles	22
2.2	Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques	24
a.	Les EEA en Savoie : état des lieux	24
b.	Les chantiers prioritaires du Schéma Départemental 2017-2022	25
c.	Bilan de l'acte III du SDEA et perspectives de l'écriture d'un nouveau schéma (en cours) :	25
2.3	Le Schéma National d'Orientation Pédagogique	26
2.4	Le Scarabée : un nouveau « pilier » de la Cité des arts	27
3	Les enjeux et les axes du nouveau projet d'établissement	28
3.1	Un projet coopératif et durable	29
a.	Gouvernance et « pouvoir d'agir »	29
b.	Inclusion : accueil de tous les publics	30

c.	Lutter contre les stéréotypes liés au genre	32
d.	Inscrire le projet dans la transition écologique	34
e.	Faire du bâtiment Parc du Verney un lieu exemplaire en matière de durabilité	34
f.	Synthèse des actions à mener	35
3.2	Le Scarabée : terrain d'inspiration et d'expérimentation.....	36
a.	Le Scarabée : avec les habitants, voir, faire, comprendre, participer, coopérer....	36
b.	Un projet durable	37
c.	Un projet pour tous et avec tous.....	37
d.	Ce qu'il s'y passe.....	37
e.	Les moyens financiers et humains.....	38
f.	L'évaluation et le pilotage du projet	39
g.	Synthèse des actions à mener	40
3.3	« Aller vers »	41
a.	La médiation culturelle et la diffusion.....	42
b.	Education Artistique et Culturelle : une priorité du mandat	43
c.	Kézaco : art et culture à l'école et au collège	44
d.	Investir le quartier du Biollay	45
e.	Les collèges publics chambériens	47
f.	Les lycées publics chambériens	48
g.	La petite enfance.....	49
h.	Communiquer aujourd'hui	50
i.	Synthèse des actions à mener	52
3.4	Enseigner aujourd'hui.....	53
a.	La création et l'expression artistique et culturelle.....	53
b.	Développer les usages numériques.....	54
c.	Les arts visuels.....	58
d.	Développer le théâtre	60
e.	Danser !	63
f.	De nouveaux enjeux pour les Musiques actuelles et le jazz	65
g.	Faire évoluer le partenariat Cité des arts/APEJS.....	66
h.	Les parcours souples : varier les tempi !.....	67
i.	Chant et chant-choral : de nouvelles propositions en direction des jeunes.....	69
j.	Le Grand Chamboul'tout.....	70
k.	Clarifier et faire évoluer les cursus existants en musique : 1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycle..	70
l.	Varié les lieux d'enseignement	71
m.	Formation des équipes, partages entre pairs et co-développement	71
n.	Parc instrumental	71
o.	Synthèse des actions à mener	72
3.5	La Cité des arts : lieu d'accueil, de ressource et d'accompagnement.....	73

a.	Accompagnement de l'émergence.....	73
b.	L'enseignement supérieur	75
c.	Accompagnement de la pratique amateur	75
d.	La Cité des Arts comme lieu de rencontre.....	76
e.	Revisiter et développer les partenariats	77
f.	Repenser les principes et modalités de mise à disposition de salles pour les associations.....	78
g.	La médiathèque.....	78
h.	Les réseaux	81
i.	Annecy-Chambéry : le CRR des Pays de Savoie	81
j.	L'Arc alpin	82
k.	L'international.....	84
l.	Synthèse des actions à mener	87

1 Préambule : état des lieux et bilan

1.1 Un projet d'établissement : pourquoi ?

Un projet d'établissement s'inscrit à la fois dans la logique des politiques locales de la collectivité et dans les orientations et préconisations départementales et nationales. Il est destiné aux partenaires et usagers de l'établissement et aux tutelles administratives et pédagogiques.

Il vise notamment à identifier les missions et le rôle de chacun, ainsi que la description des actions et de leur mise en œuvre, dans une articulation cohérente et équilibrée des dimensions pédagogiques, artistiques, sociales et culturelles.

Il constitue une traduction de la politique culturelle en actes en matière d'enseignement de la musique, de la danse, du théâtre et des arts visuels, de développement de la pratique en amateur et de l'éducation artistique ; c'est un outil essentiel pour évaluer le service rendu au public.

En interne à l'établissement, ce projet sert de « boussole » à toutes les équipes et d'outil de pilotage, d'évaluation et de management à l'équipe de direction.

1.2 La Cité des arts aujourd'hui

a. La Cité des arts dans son territoire

La Cité des arts est un établissement culturel atypique qui concentre désormais dans un même projet des missions d'éducation artistique et culturelle, d'enseignement artistique spécialisé, de diffusion et d'accueil de la pratique en amateur, dans et hors les murs. Ce service public municipal se décline sur 4 sites différents : La Cité des arts elle-même dans le parc du Verney, le Scarabée et le Triolet dans les Hauts-de-Chambéry, une salle du Centre Social et d'Animation du Biollay (CSAB).

Au sein même du service sont présents un Conservatoire à Rayonnement Régional, une Ecole Municipale d'Art, mais aussi de nombreuses associations culturelles accueillies quotidiennement.

La Cité des arts dans le parc du Verney est dotée de deux salles de spectacle (un auditorium et une salle dédiée aux musiques actuelles appelée « la Soute »), de trois studios de danse, d'une salle de théâtre, de nombreuses salles de cours, d'une médiathèque, d'un hall d'exposition et d'une cafétéria. C'est un lieu d'enseignement pour la musique, la danse, l'art dramatique et les arts visuels.

La Cité des arts peut mettre à disposition ces différents espaces aux associations culturelles locales afin de soutenir les pratiques en amateur.

b. La Cité des arts : lieu d'éducation et d'enseignement artistique

Une Ecole Municipale d'Art et un Conservatoire à Rayonnement Régional

Deux établissements publics d'enseignement spécialisé, complémentaires, sont présents à la Cité des arts : l'Ecole Municipale d'Art (EMA) et le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) labellisé par l'état.

- La labellisation d'un conservatoire est un gage de qualité d'offre au public ; elle garantit une homogénéité des enseignements sur l'ensemble du territoire français, ainsi qu'une facilité pour les élèves amenés à déménager, leur permettant de poursuivre leurs études artistiques dans un autre établissement.

- L'EMA fait partie du réseau de l'Association Nationale des Ecoles d'Arts Territoriales (ANEAT) et s'inscrit à ce titre dans sa charte. L'enseignement des arts visuels repose sur les notions d'expérimentation, de projet, d'exercice du sens critique, de pluridisciplinarité et de transversalité. Le décroisement, l'apprentissage des techniques d'expression plastique, de l'histoire de l'art, structurent l'élève dans sa capacité à concevoir et réaliser une démarche et une production artistiques.

Ainsi, 4 spécialités artistiques sont proposées à la Cité des arts, pour toutes et tous et dès le plus jeune âge :

- Arts visuels (dessin, peinture, modelage, sérigraphie, sculpture, modèle vivant, gravure)
- Danse (classique, jazz, contemporain, hip hop)
- Art dramatique (théâtre classique et contemporain, « voix off », acting, écriture et improvisation théâtrale)
- Musique (classique, musiques actuelles amplifiées, jazz, musiques anciennes)

La création, la transversalité entre les disciplines et les esthétiques sont dans l'ADN de la Cité des arts, tout comme l'étude et la transmission du patrimoine théâtral, musical et chorégraphique, qui n'existe que s'il est interprété.

Enseignement spécialisé : les disciplines enseignées par spécialités



Musique

- **Instruments polyphoniques** : piano, guitare, percussions, accompagnement danse et musique
- **Instruments à cordes** : violon, violoncelle, alto, contrebasse
- **Instruments à vent** : flûte traversière, hautbois, basson, clarinette, saxophone, trompette, trombone, cor, tuba
- **Voix** : chant lyrique, déchiffrage chanteur, atelier lyrique, technique vocale
- **Jazz** : saxophone, trompette, trombone et tuba, guitare, batterie, contrebasse, piano, chant, harmonie et arrangement jazz, histoire du jazz, ateliers
- **Musiques Actuelles Amplifiées** : formation musicale, groupes, chant, basse, batterie, claviers
- **Pratiques collectives** : orchestres, chœurs d'enfants, d'adolescents et d'adultes, direction de chœur et d'orchestre, musique de chambre, ateliers
- **Culture** : formation musicale, culture Musicale, écriture, arrangement, orchestration, composition et création contemporaine, musique assistée par ordinateur, interventions en milieu scolaire
- **Instruments anciens** : clavecin, orgue, luth renaissance, luth baroque, guitare baroque, théorbe, flûte à bec, cornet à bouquin, violon baroque, traverso, pianoforte, trompette naturelle, sacqueboute



Danse

- Danse classique
- Danse jazz
- Danse contemporaine
- Hip-hop
- Culture chorégraphique
- Stages et master classes
- Interventions en milieu scolaire



Art dramatique

- Théâtre classique et contemporain
- Voix off
- Acting, travail avec caméra
- Ecriture
- Improvisation théâtrale
- Stages et master classes
- Interventions en milieu scolaire



Arts visuels

- Dessin
- Peinture
- Sculpture
- Modelage
- Modèle vivant
- Sérigraphie et techniques d'impression
- Gravure
- Art numérique
- Montage vidéo
- Interventions en milieu scolaire

En lien avec l'action culturelle de l'établissement, de nombreux stages, master classes, rencontres avec des artistes ou sorties culturelles viennent enrichir et compléter les parcours dans chacune des spécialités.

Les élèves inscrits

En 2022, en enseignement spécialisé, 1800 élèves sont inscrits au CRR et à l'Ecole Municipale d'art.

L'offre d'enseignement existe pour les enfants à partir de 5 ans, et sans limite d'âge : écoliers, collégiens, lycéens, étudiants, adultes en activité ou à la retraite...

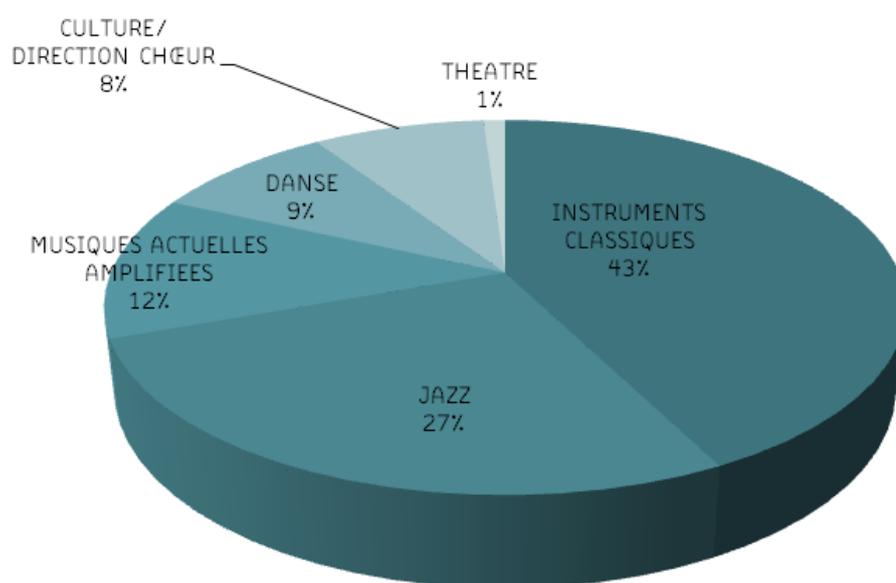
En théâtre, danse ou musique, 150 élèves environ sont inscrits en 3^{ème} cycle diplômant, dont certains se destinent à poursuivre des études artistiques dans l'enseignement supérieur (environ 50).

L'école d'art permet, elle aussi, d'amener chaque année des jeunes à entrer dans des écoles supérieures en vue d'une professionnalisation.

Certes, l'essentiel des effectifs à l'école d'art et au conservatoire ne se destine pas à une professionnalisation, et ce n'est pas l'objectif premier de l'établissement. Toutefois, ce service public de la Ville remplit une mission d'importance en permettant à tout un chacun de tracer sa voie, et ce jusqu'à une préprofessionnalisation éventuelle, pour un coût d'inscription calculé selon le Quotient Familial, qui ne représente qu'une part infime du coût réel, supporté pour l'essentiel par la Ville de Chambéry.

Sur 10 ans, 193 élèves issus du CRR de Chambéry ont poursuivi dans un établissement supérieur d'enseignement artistique, en France ou à l'étranger, ou ont débuté une carrière (artiste, enseignement...).

En % par groupes de disciplines



Education artistique et culturelle

La Cité des arts porte un projet d'Éducation Artistique et Culturelle tout au long de la vie. Elle développe des interventions dans les écoles maternelles, primaires, les collèges et lycées de la Ville de Chambéry. Des partenariats avec des établissements spécialisés permettent de mener des ateliers ponctuels ou réguliers, ainsi que des actions de sensibilisation : INJS, CHS, EHPAD, Centre Hospitalier Métropole Savoie, Foyer départemental de l'enfance... Les personnes en situation de handicap sont accueillies à l'auditorium et/ou dans différentes pratiques artistiques selon les compétences des enseignants.

c. La Cité des arts : ses partenaires et ses réseaux

Les partenaires et les réseaux

La Cité des arts interagit avec de nombreux réseaux et partenaires : partenaires culturels du territoire, services de la Ville (principalement culturels et éducation), réseaux professionnels locaux, du bassin de vie, départementaux, régionaux, nationaux et internationaux :

- Médiathèque Jean-Jacques Rousseau et Bibliothèque Georges Brassens, Musée des Beaux-Arts, CIAP, Galerie Eureka, Musée Savoisien et Musée des Charmettes

- Malraux Scène Nationale
- Orchestre des Pays de Savoie
- Réseau national des Conservatoires de France
- Réseau régional ADICARA (Association des Directeurs de Conservatoires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes)
- Réseau de l'Arc Alpin (conservatoires de Chambéry, Annecy, Grenoble, la CAPI)
- Réseau du bassin de vie chambérien (regroupement de 5 écoles de musique de l'agglomération chambérienne : la Motte-Servolex, Cognin, APEJS, Onde et notes)
- Réseau européen de la musique à l'école « European Association for Music in Schools »
- Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales (ANEAT)
- Réseaux de l'enseignement supérieur : USMB, UGA, Université Lumière Lyon 2, CNSMD de Lyon et Paris, Pôles supérieurs, CFMI, CEFEDM, et écoles supérieures en Suisse (HEM Lausanne, Genève..), Allemagne, Belgique
- ...

Les associations

Plusieurs associations de pratique artistique participent à la vie de la Cité des arts. L'APEJS est la plus importante en nombre d'adhérents (253 élèves) mais aussi l'association avec laquelle le partenariat est le plus développé depuis la naissance du projet.

d. Les équipes de la Cité des arts

La Cité des arts est un service de la Ville de Chambéry qui compte 108 agents, pour un total de 93 ETP, répartis entre les filières culturelles, techniques et administratives (chiffres 2021) :

FILIERE CULTURELLE - ENSEIGNANTS ARTISTIQUES							
<i>Janv-23</i>	Titulaires hommes	Titulaires femmes	Nb ETP	Non tit hommes	Non tit femmes	Nb ETP	Total par grade
MUSIQUE	23	24	40,29	5	3	4,76	55
PEA	13	14	25,62	1		0,50	28
ATEA	10	10	14,67	4	3	4,26	27
DANSE	1	3	3,35	1	1	0,54	6
PEA	1	2	3,00				3
ATEA		1	0,35	1	1	0,54	3
THÉÂTRE				1	1	1,53	2
PEA							
ATEA					2	1,53	2
ARTS PLA.	2	4	5,40		2	1,07	8
PEA	1	1	2,00				2
ATEA	1	3	3,40		2	1,07	6
Total par statut	26	31	50,04	7	7	6,90	

Total agents	71
Total ETP	56,94

FILIERE ADMINISTRATIVE							
<i>Janv-23</i>	Titulaires hommes	Titulaires femmes	Nb ETP	Non tit hommes	Non tit femmes	Nb ETP	Total par grade
EQUIPE DIRECTION	1	2	3,00	1	1	2,00	5
CATEGORIE A	1	2	3,00	1	1	2,00	5
ADMIN. / SCOLARITE		4	4,00		1	1,00	5
CATEGORIE B		2	2,00				2
CATEGORIE C		2	2,00		1	1,00	3
ACTION CULTURELLE		1	1,00		1	1,00	2
CATEGORIE B		1	1,00				1
APPRENTI					1	1,00	1
ACCUEIL		4	4,00				4
CATEGORIE C		4	4,00				4
MEDIATHEQUE		1	1,00				1
CATEGORIE B		1	1,00				1
Total par statut	1	12	13,00	1	3	4,00	

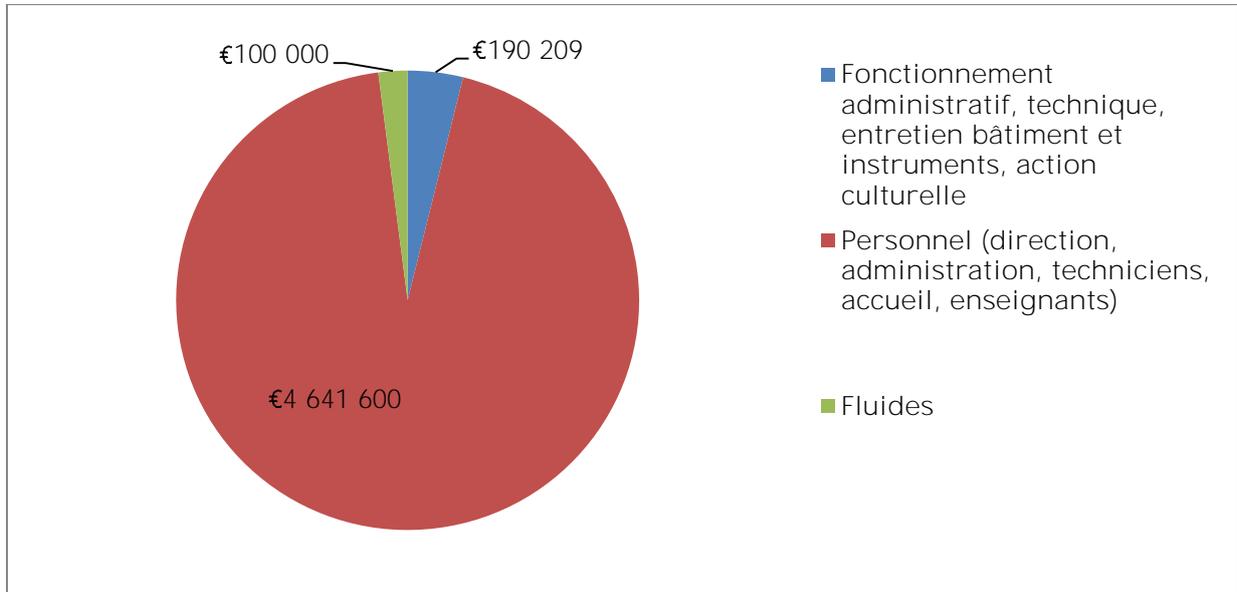
Total agents	17
Total ETP	17,00

FILIERE TECHNIQUE							
<i>Janv-23</i>	Titulaires hommes	Titulaires femmes	Nb ETP	Non tit hommes	Non tit femmes	Nb ETP	Total par grade
EQUIPE DIRECTION	1		1,00	1		1,00	2
CATEGORIE B	1		1,00	1		1,00	2
NUMERIQUE	1		1,00			0,00	1
CATEGORIE C	1		1,00				1
REGIE	3		3,00	1		1,00	4
CATEGORIE B	1		1,00	1		1,00	2
CATEGORIE C	2		2,00				2
ENTRETIEN	1	5	6,00		2	2,00	8
CATEGORIE C	1	5	6,00		2	2,00	8
TECHNIQUE SECURITE	4		4,00			0,00	4
CATEGORIE C	4		4,00				4
Total par statut	10	5	15,00	2	2	4,00	

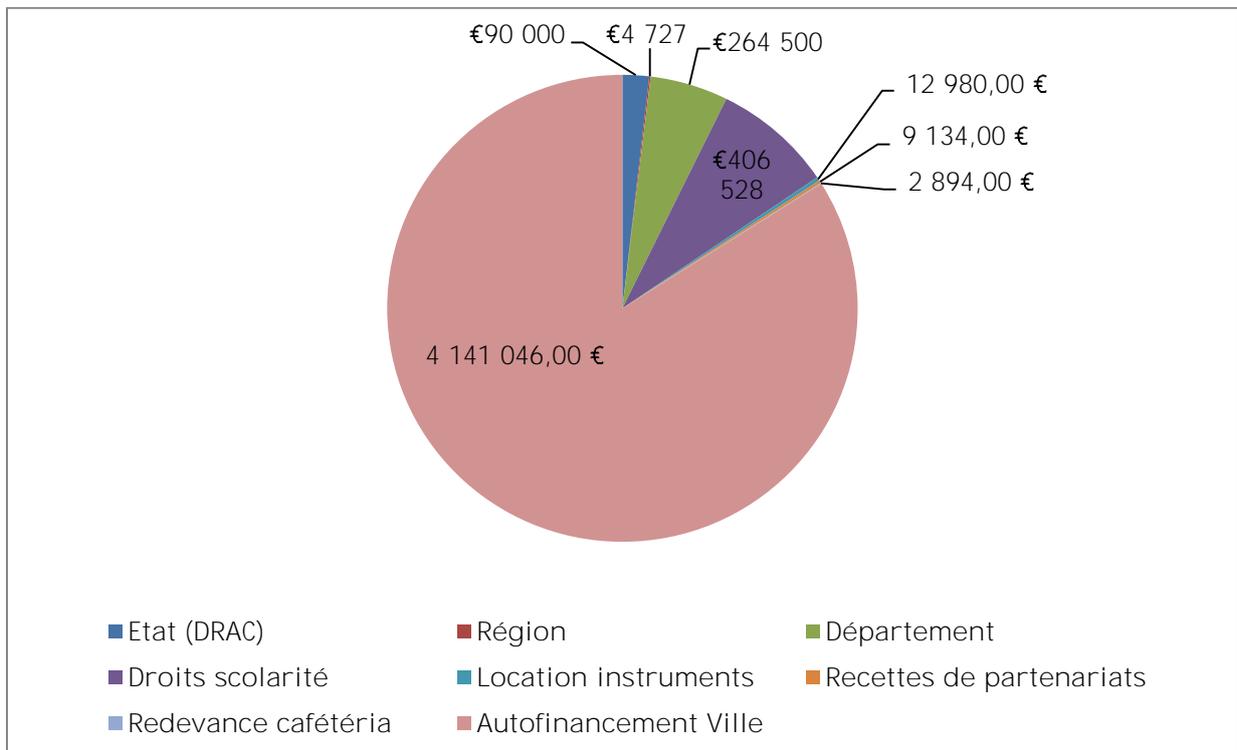
Total agents	19
Total ETP	19,00

e. Quelques repères budgétaires (chiffres 2022)

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



1.3 Enjeux et bilan du précédent projet d'établissement 2014-2021

a. Les 7 axes de la politique culturelle de l'ancienne équipe municipale :

- Retourner aux missions de base des équipements culturels
- Poursuivre l'action culturelle en direction du jeune public
- Développer l'expression et diffusion de l'art contemporain
- Le numérique comme fil rouge
- Soutenir la création artistique
- Revoir le mode d'octroi des subventions aux associations
- Valoriser le patrimoine

b. Le plan d'action du précédent projet d'établissement :

Les missions de base et l'art contemporain

Ecole municipale d'art :

- Rédaction d'un projet pour l'école municipale d'art (orientation, règlement des études, projet pédagogique)
- Développer la transversalité
- Favoriser le rapport aux œuvres originales
- Faire évoluer la proposition « ado+ » en véritable parcours pré-spécialisé

Conservatoire à Rayonnement Régional

- Simplifier le fonctionnement des parcours pédagogiques, les rendre plus lisibles
- Mettre l'interdisciplinarité au centre
- Ouvrir le conservatoire à d'autres publics (adultes, handicap, petite enfance)

L'action culturelle de la Cité des arts :

- Accueillir à la Cité et rayonner sur le territoire
- Donner du sens à la saison
- Faire évoluer la programmation
- Identifier de nouveaux lieux, de nouveaux temps (journées du patrimoine, événementiels...), de nouvelles formes (concerts commentés, conférences, médiations pour les expositions...).

Les partenariats

- L'agglomération : création de projets culturels de territoire dans le cadre du SDEA
- Faire évoluer les réseaux de l'arc alpin et Annecy-Chambéry
- La région et les structures d'enseignement supérieur : développer les conventions, approfondir les actions
- Les relations internationales

Le jeune public

- EAC : développer les partenariats avec les écoles primaires, collèges, lycées, l'université
- Proposer des interventions pédagogiques lors des ateliers périscolaires
- S'inscrire dans le PEDT pour faire des propositions sur le temps scolaire, périscolaire, extra-scolaire
- Favoriser la rencontre avec des artistes en scène

Le numérique

- Améliorer l'accès internet dans la Cité des arts
- Développer l'acquisition de logiciels de création
- Former les enseignants pour la création vidéo
- Poursuivre le festival Oreilles en boucles
- Développer l'utilisation de nouveaux outils numériques (portables, smartphones, tablettes)

La création artistique

- Donner une place plus importante à la création dans le cursus, projets ponctuels ou ateliers réguliers
- Développer les projets personnels des élèves
- Développer la rencontre avec les artistes d'aujourd'hui

c. Bilan depuis la mise en œuvre du précédent projet d'établissement 2014-2021

Evolution des moyens financiers et humains

Type de Dépenses	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonctionnement	136 503	133 795	188 565	177 600	156 800	161 400	156 700	190 209
Fonctionnement administratif	16 500	17 500	16 293	14 850	3 850	400	377	4 341
Technique et entretien du bâtiment	30 500	36 500	85 900	75 020	75 400	80 907	77 887	83 152
Frais pédagogiques et action culturelle	89 503	79 795	86 372	87 730	77 550	80 093	78 436	102 715
Personnel	4 292 972	4 547 823	4 497 036	4 361 643	4 478 489	4 579 907	4 469 758	4 641 600
Direction	378 635	389 290	351 263	247 800	353 143	390 666	311 403	360 534
Accueil	182 180	217 672	200 215	190 217	182 012	204 287	199 690	192 276
Technique-entretien-régie	498 649	643 978	715 842	739 045	759 893	742 911	706 733	692 196
Administration-scolarité-médiathèque	279 342	301 921	277 367	260 701	245 385	280 556	348 867	335 442
Enseignants EMA	275 297	293 287	315 871	320 162	324 083	309 174	329 636	323 150
Enseignants CRR	2 678 869	2 701 675	2 636 478	2 603 718	2 613 973	2 652 313	2 573 429	2 738 002
Fluides	107 061	97 392	98 189	83 285	90 725	90 000	90 000	100 000
Total	4536 536	4 779 010	4 783 790	4 622 528	4 726 014	4 831 307	4 716 458	4 931 809

Fonctionnement

Le budget de fonctionnement réalisé 2022 est supérieur de 38 200€ par rapport au budget de fonctionnement voté (152 000€). Des crédits supplémentaires ont en effet été inscrits en DM1 afin de financer différents projets financés par une subvention exceptionnelle de 35 000€ du Conseil Savoie Mont Blanc dans le cadre d'un dispositif départemental de relance de l'activité post-covid des établissements d'enseignement artistique.

On note une forte augmentation de budget en 2017, due à l'intégration de l'activité du Scarabée dans le service. Toutefois le budget voté en 2022 (152 000€) était de 36 500€ inférieur au réalisé 2017, soit une baisse de 19%. Pourtant, l'activité du Scarabée est toujours supportée aujourd'hui par le service et son activité a officiellement redémarré à l'automne 2022.

Personnel

Les dépenses de personnel ont augmenté en 2022, et ce malgré la vacance des postes d'administrateur et de directeur-adjoint pendant plusieurs mois. Plusieurs raisons expliquent cela :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) habituel, doublé de la nomination Hors Classe de 6 enseignants PEA en juin 2022
- le dégel du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2022 (+3,5% de hausse de la masse salariale sur le 2^{ème} semestre 2022)
- 4 congés maternité remplacés dans l'équipe enseignante sur l'année 2022

Fluides

Les dépenses fluides ont fortement augmenté sur le 2^{ème} semestre 2022, et cette augmentation sera encore plus importante sur les années futures.

Recettes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total recettes propres hors autofinancement	672 519	753 700	740 832	760 377	726 337	663 374	618 168	790 763
Etat (fonctionnement)	0	60 000	90 000	110 000	90 000	90 000	90 000	90 000
Région	27 000	25 000	0	0	0	0	0	4 727
Département	225 000	225 000	225 000	230 500	230 500	230 500	229 000	264 500
Droits de scolarité CRR	295 952	301 096	302 360	311 394	299 589	290 264	240 225	328 164
Droits de scolarité EMA	87 212	83 293	85 550	76 053	81 360	32 563	41 733	78 364
Location instruments	16 415	13 870	13 382	11 890	13 863	13 869	2 410	12 980
Recettes de partenariat	14 900	40 148	21 000	17 000	8 597	5 504	14 800	9 134
Billetterie des spectacles	2 500	1 753	0	0	0	0	0	0
Redevance Cafeteria	3 540	3 540	3 540	3 540	2 428	674	0	2 894
Autofinancement ville	3 864 017	4 025 310	4 042 958	3 862 151	3 999 677	4 167 933	4 098 290	4 141 046
Total	4 536 536	4 779 010	4 783 790	4 622 528	4 726 014	4 831 307	4 716 458	4 931 809

L'État poursuit son soutien au titre du classement CRR, à volume constant depuis 2019. La Région a soutenu en 2022 le festival « Oreilles en boucle » à hauteur de 4 700€. Le Département, à travers le Conseil Savoie-Mont-Blanc, a attribué à l'établissement une subvention exceptionnelle de 35 000€ en 2022, dans le cadre d'un dispositif de relance de l'activité post-covid des établissements d'enseignement artistique.

L'établissement ayant été fermé au public une partie des années 2020 et 2021, les recettes d'inscription et de location d'instruments ont été largement amputées sur ces 2 années : des réductions ont été accordées aux familles par délibération du Conseil Municipal. En 2022, ces recettes reviennent à la normale, avec une hausse de 6% environ par rapport à 2019, due notamment à l'augmentation de 5% des tarifs, appliquée à compter de la rentrée scolaire 2022.

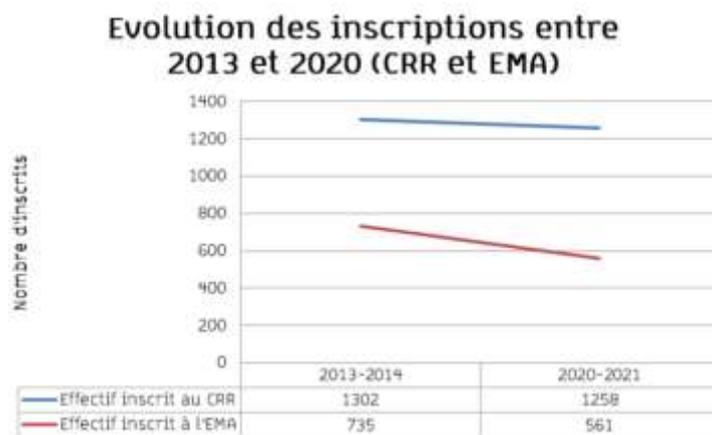
Les recettes de partenariat 2022 sont essentiellement constituées de refacturations pour des mises à disposition du bâtiment ou d'enseignants.

En 2022, la cafétéria a rouvert et la gérance a été confiée au KINAKO avec une offre de nourriture japonaise. La redevance s'élève en 2022 à 2 900€.

La Ville est, sans surprise, le principal financeur du service, avec 4 141 000€ d'autofinancement en 2022. Le montant de l'autofinancement a augmenté de 98 000€, soit +2,4%, depuis 2017. Le montant des recettes propres a augmenté de 50 000€, soit +6,7%, depuis 2017.

Considérant que les publics inscrits domiciliés dans l'agglomération chambérienne sont à 84% issus de la commune de Chambéry, et à 16% issus des autres communes du Grand Chambéry, il pourrait être judicieux de réfléchir à une évolution de la contribution de l'agglomération au financement de l'enseignement artistique.

Evolution des effectifs depuis la mise en œuvre du précédent projet d'établissement



Ce graphique montre un fléchissement des inscriptions entre l'année scolaire 2013-2014 et 2020-2021. La baisse des effectifs à l'école d'art est particulièrement visible ; mais elle est également perceptible en cycle 3, notamment en musique.

Evolution des effectifs en cycle 3 entre 2013 et 2014 (musique, danse, théâtre)

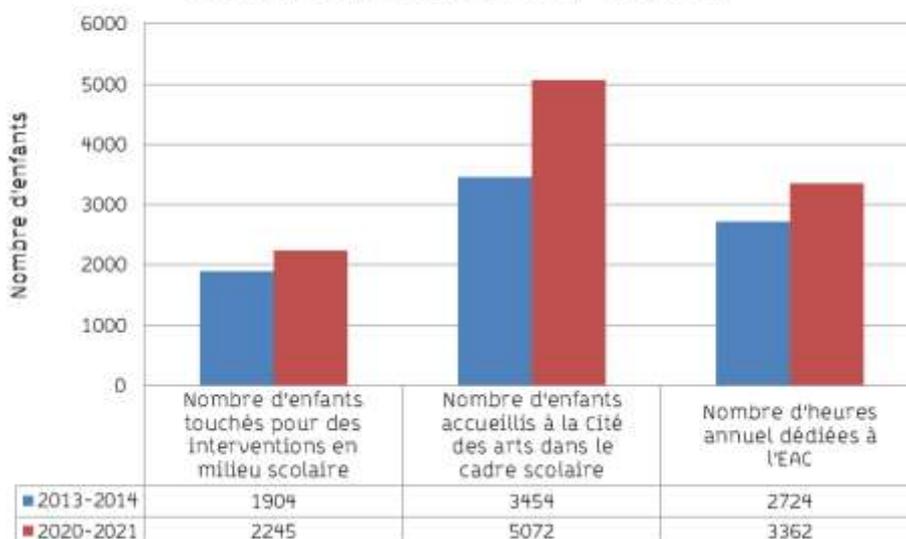


Il faut pondérer ces chiffres et prendre en compte l'impact de la crise sanitaire liée au Covid 19 sur la fréquentation des établissements d'enseignement artistique. Depuis 2021, les effectifs se stabilisent au sein de la Cité des arts.

Cependant, redynamiser et développer les effectifs en cycle 3, toutes disciplines confondues, reste un enjeu important et garant de la vitalité de l'établissement à long terme.

L'action culturelle et les interventions en milieu scolaire

Interventions en milieu scolaire : évolution entre 2014 et 2021



On constate que l'EAC a été un axe majeur de développement lors du précédent projet d'établissement. Le nombre d'enfants touchés par des interventions en milieu scolaire a considérablement augmenté. Les interventions ont été menées sur des actions à long terme (année scolaire, ou plusieurs années grâce à des dispositifs tels que les orchestres à l'école ou la création électroacoustique). Elles concernaient essentiellement les écoles élémentaires de la Ville de Chambéry.

L'action culturelle s'est centrée sur l'Education Artistique et Culturelle, privilégiant largement une programmation initiée par les enseignants et tournée vers le jeune public. La médiation était assurée soit par des actions en amont des spectacles, soit en intégrant sur scène la participation d'enfants ou d'adolescents.

L'action culturelle a mis l'accent sur l'Education Artistique et Culturelle en organisant, pour chaque spectacle professionnel de la saison, une répétition générale à destination des scolaires. Des médiations pour les scolaires ont aussi été programmées pour chacune des expositions de plasticiens professionnels. « Septembre en musique » s'est mis en place ces dernières années et permet aux élèves des écoles primaires de bénéficier de concerts festifs en début d'année, dans leur école, assurés par les dumistes de la Cité des arts. Les projets des enseignants qui croisent les élèves des écoles primaires avec les élèves de la Cité des arts et des artistes professionnels sont largement favorisés, afin de répondre aux 3 piliers de l'EAC : rencontrer / faire / s'approprier.

L'évaluation des élèves en cursus au CRR

Conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique des enseignements artistiques (SNOP), l'évaluation des élèves se fait par contrôle continu jusqu'à la fin du second cycle. Le Brevet d'Etudes Musicales, Théâtrales ou Chorégraphiques (BEM, BEC, BET) est obtenu à la fin du second cycle et le BEM est organisé au niveau bi-départemental (Savoie/Haute-Savoie).

Le Certificat d'Etudes Musicales, Théâtrales ou Chorégraphiques (CEM, CET, CEC) est obtenu à la fin du troisième cycle amateur et le Diplôme d'Etudes Musicales, Théâtrales ou Chorégraphiques (DEM, DET, DEC) à la fin du troisième cycle professionnel initial (CEPI). Ces 3 diplômes sont organisés et validés à l'échelle du réseau de l'Arc Alpin (Annecy, Chambéry, Grenoble, la CAPI).

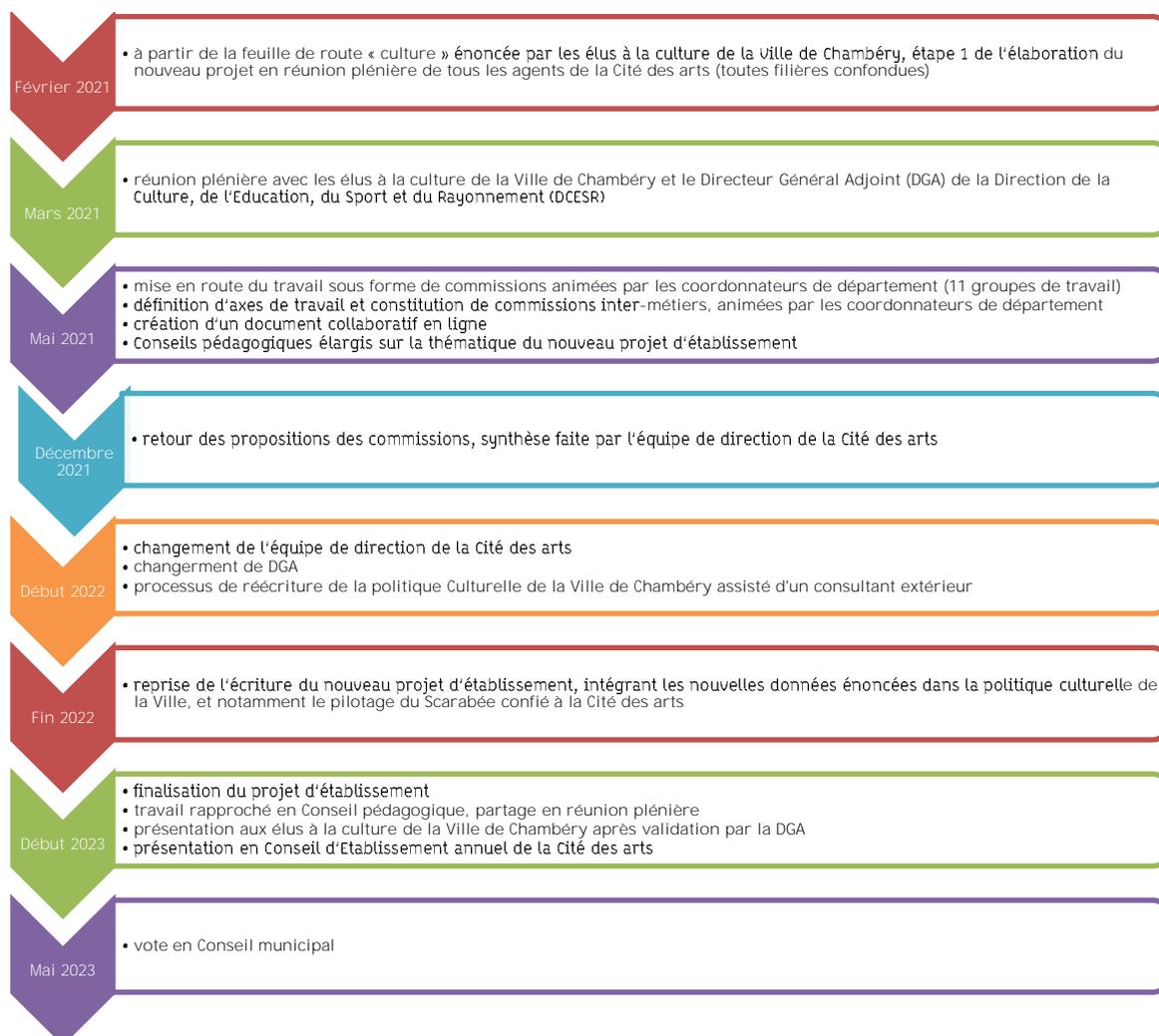
Les élèves hors cursus peuvent choisir leur « parcours » ou s'inscrire à une seule discipline hebdomadaire, laissant ainsi une large souplesse et la possibilité aux élèves d'adapter leur parcours à leur projet.

La Cité des arts : une image positive, mais...

La Cité des arts est un équipement auquel les Chambériens y sont très attachés. Les interactions, projets et échanges avec les Etablissements d'Enseignement Artistique du territoire sont riches, à l'échelle du bassin de vie chambérien, du département ou au sein du réseau des conservatoires de l'Arc Alpin (Annecy, Grenoble, La CAPI) tout comme dans le réseau des écoles d'art territoriales (ANEAT).

Cependant, malgré les nombreuses actions menées pour toucher tous les publics, et malgré une tarification sociale qui reste avantageuse, on continue à considérer encore trop souvent la Cité des arts comme un lieu réservé à « l'élite » (sociale, culturelle et économique) ou aux habitants du centre-ville. Dans les faits, des publics très variés sont certes touchés, **mais la mixité sociale n'est pas suffisamment présente parmi les usagers réguliers de la Cité des arts.**

1.4 Nouveau projet d'établissement : rétro-planning et méthodologie



2 Le nouveau contexte en 2022

2.1 La politique culturelle de la Ville de Chambéry

a. Contexte

La Ville de Chambéry compte aujourd'hui environ 60 000 habitants ; elle est dotée de multiples équipements culturels de grande qualité, au regard de la taille de la ville.

La Ville de Chambéry est divisée en 7 quartiers : Bellevue, Biollay, Bissy, Centre, Chambéry-le-Vieux, Laurier, et Les Hauts de Chambéry. Les quartiers du Biollay et des Hauts-de-Chambéry sont classés « Quartier Politique de la Ville ».

La Ville de Chambéry compte 18 écoles élémentaires publiques, 19 écoles maternelles, 4 collèges, 1 lycée général et 2 lycées polyvalents. Un campus universitaire bi-départemental (Université Savoie Mont-Blanc) est présent sur le territoire, et compte environ 15 000 étudiants répartis sur 3 sites : Jacob-Bellecombette et Technolac (10 000 étudiants) et Annecy (5000 étudiants).

La Ville de Chambéry se donne quatre priorités transversales, au croisement des enjeux sociaux, économiques, urbains, touristiques et prospectifs, qui se déploieront dans sa politique culturelle.



b. La politique culturelle de la Ville de Chambéry : un engagement d'ouverture et de diversité culturelle

Le cœur même de la politique culturelle, décidée par les élus, repose sur une mise en œuvre des droits culturels sur l'ensemble du territoire.

La Déclaration de Fribourg définit huit droits culturels qui désignent « *les droits, libertés et responsabilités pour une personne, seule et en commun, de choisir et d'exprimer son identité et de participer tout au long de sa vie aux références culturelles comme à autant de ressources nécessaires à son processus d'identification, de communication et de création* ».

Selon une définition de Patrice Meyer-Bitsch, président de l'Observatoire de la diversité des droits culturels, « *Les droits culturels sont les droits à être pleinement reconnu comme auteur de sa propre vie et de ses liens, avec les libertés et les responsabilités qui en sont inséparables. Le droit de participer à la vie culturelle est la matrice du droit de participer à la vie sociale, économique et politique* ».

En ce sens, le mandat en cours a opéré une redéfinition des orientations de la politique culturelle pour écrire une feuille de route plus ouverte et coopérative, plus contributive et inclusive, plus participative et rayonnante. Elle se décline en ambitions, défis et actions, portés par les différents services culturels.

L'enjeu posé, pour l'ensemble des structures culturelles de la Ville dont la Cité des arts, est d'œuvrer à une diversité culturelle plus importante et une mixité sociale plus équilibrée, pour devenir à terme des lieux où les politiques publiques se construisent et se réalisent non seulement pour, mais avec et par la population.

Établir une gouvernance dialoguée, un « mode de faire » et un sens de la politique culturelle renouvelés.	<ul style="list-style-type: none"> Fonder une nouvelle façon de conduire une politique culturelle en relation avec les habitants de Chambéry. S'appuyer sur cinq défis qui la structurent : le dialogue, le décloisonnement, la transversalité, la coopération et la mise en récit de cette politique culturelle.
Défendre l'innovation sociale par la culture, la contribution et la participation de tous.tes à l'expression culturelle, dans une approche issue de l'éducation populaire et des droits culturels.	<ul style="list-style-type: none"> Développer l'accessibilité de l'offre artistique, culturelle et scientifique pour élargir l'implication des habitants dans la vie culturelle. Faire de l'hospitalité et de la convivialité des lieux culturels une préoccupation de tous les jours. Redéfinir les stratégies de médiation et d'action culturelle à l'aune des droits culturels.
Développer l'éducation artistique et culturelle, les enseignements artistiques et les pratiques en amateur.	<ul style="list-style-type: none"> Par la médiation et l'éducation artistique et culturelle, développer le pouvoir d'agir des enfants, des jeunes et de toute sa population afin qu'ils contribuent à la vie artistique et culturelle chambérienne. Favoriser le décloisonnement et le croisement des disciplines artistiques par l'hybridation des projets portés par les équipements.
Conforter le maillage artistique, culturel et patrimonial territorial.	<ul style="list-style-type: none"> Développer la vie culturelle dans les quartiers et mettre en place des projets culturels de proximité. Favoriser une culture de la convivialité et de proximité. Développer des résidences artistiques et des créations participatives. Proposer des programmations « hors les murs ».
Favoriser le rayonnement culturel de la Ville de Chambéry.	<ul style="list-style-type: none"> La vie culturelle de Chambéry rayonne au-delà de la Ville, en particulier par l'activité de ses équipements, dont la galerie Euréka, ses Musées, ses Bibliothèques, sa Cité des Arts, son Musée d'arts et son Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Renforcer une stratégie concertée avec Grand Chambéry Alpes Tourisme et d'un partenariat renforcé avec l'Université Savoie Mont Blanc.
Permettre et soutenir la création et l'expression artistique et culturelle.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la cohérence dans ses critères de financements, accompagner le tissu créatif chambérien dans sa diffusion. Renforcer l'aide à l'émergence par l'accompagnement et le soutien des jeunes équipes artistiques. Valoriser la création artistique en direction des professionnels et favoriser le croisement des pratiques amateurs et professionnelles dans leur diffusion.
Inscrire la politique culturelle dans la transition écologique du territoire, en assurant la participation durable des arts et de la culture.	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer une responsabilité d'exemplarité et une dimension symbolique. Intégrer dans les activités culturelles de la Ville des critères liés à la transition écologique. Mettre en place une charte des éco-événements.
Développer le numérique dans la politique culturelle.	<ul style="list-style-type: none"> Développer un pan de l'activité culturelle de la Ville par et avec les outils numériques. Favoriser la transformation en digital des ressources culturelles, des supports de médiations, des moyens de communication. Adapter le développement numérique aux différents contextes et ressources culturelles de la Ville.

c. Les équipements culturels chambériens : tour d'horizon

Quatre établissements d'enseignement artistique

- Une Cité des arts regroupant un Conservatoire à rayonnement régional et une école d'art (municipale), l'APEJS (Association pour la Promotion du Jazz et des Musiques Actuelles en Savoie)
- Deux écoles associatives : MJC, Arc en cirque

Deux musées de France municipaux

- Le Musée des Beaux-Arts
- Les Charmettes, Maison de Jean-Jacques Rousseau

Un centre de culture scientifique technique et industrielle (CCSTI) :

- La Galerie EUREKA

Deux centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)

- L'Hôtel de Cordon
- La Rotonde ferroviaire

Un service d'Archives municipales

Sept salles de spectacles

- Une scène nationale répartie sur 2 théâtres « Malraux » et le « Théâtre Charles Dullin »
- Une salle de spectacle « Le Scarabée »
- Un auditorium géré par la Cité des Arts
- Une salle de musiques actuelles gérée par l'APEJS « La Soute »
- Une salle de spectacle « Le Totem » gérée par la MJC
- La salle Jean Renoir

Des bibliothèques et médiathèques

- « Jean-Jacques Rousseau »
- « Georges Brassens »
- une bibliothèque voyageuse et des bibliothèques associatives de quartier
- un projet « Bibliothèque numérique de référence »
- la médiathèque de la Cité des arts

Une artothèque rattachée à la direction des musées

Trois lieux d'exposition

- La Chapelle Vaugelas,
- La galerie « Le Larith » (associative)
- Un espace d'exposition au sein de la scène nationale
- Des galeries privées

Des tiers-lieux

Plusieurs tiers-lieux irriguent le territoire, dont un tiers-lieu à vocation culturelle : La Base, au sein de la scène nationale

d. La Ville, partenaire engagé aux côtés des associations culturelles

La Ville est résolument engagée dans le soutien aux associations culturelles du territoire, qui constituent, au même titre que les équipements en régie de la Ville, des acteurs structurants de l'écosystème culturel. En ce sens, les associations sont de véritables partenaires du service public culturel de la Ville et participent à la vitalité et au rayonnement de cet écosystème.

La Ville compte plus de 80 associations actives dans le domaine culturel. 9 ont signé des conventions d'objectifs et de moyens avec la Ville :

- **Malraux**, scène nationale (1 595 560 €) : gestion de deux théâtres (Dullin 400 places et Malraux 900 places), d'un cinéma, de deux salles d'expositions et d'un tiers lieu « La Base »
- **Arc en cirque** (197 000 €) : école de cirque, formation à la pratique amateur et professionnelle

- **La MJC** (114 000 € au titre de la culture) : ateliers de pratiques artistiques, activités jeunesse, programmation de la salle de spectacle du Totem (350 places) et du Bartem, scène ouverte
- **Lectures plurielles** (75 000 €) : organisation du festival du Premier roman, activités tout au long de l'année pour promouvoir la lecture et l'écrit, de nombreux comités de lectures en français et en langues étrangères
- **Le Forum cinéma** (65 000 €) : gestion de 2 cinémas d'art et d'essai (l'Astrée et le Forum), organisation de plusieurs festivals de films étrangers dont la quinzaine du cinéma italien
- **L'Apejs** (47 500 €) : école de musiques actuelles, formation à la pratique amateur et professionnelle, programmation de la Soute (200 places)
- **Chambéry BD** (37 500 €) : organisation du Festival Chambéry BD (deuxième plus ancien festival de BD de France)
- **L'Orchestre d'Harmonie Municipale** (20 000 €) : pratique musicale amateur, interventions sur toutes les manifestations patriotiques, organisation de concerts
- **L'Espace Larith** (17 900 €) : galerie associative d'art contemporain, médiation auprès de tous les publics et en particulier le public scolaire
- **Les Amis de la Sainte Chapelle**

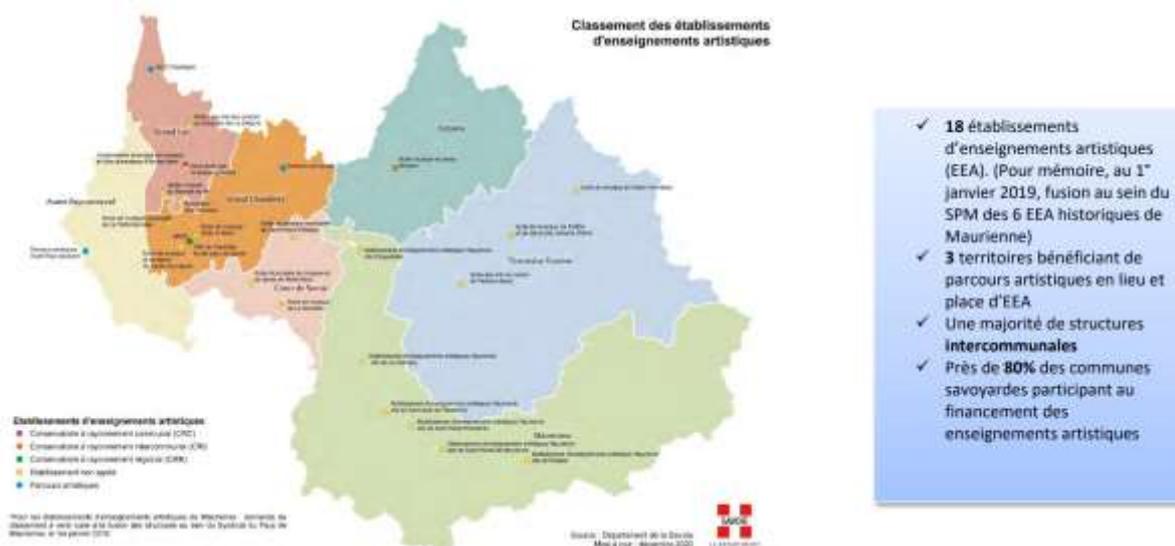


2.2 Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

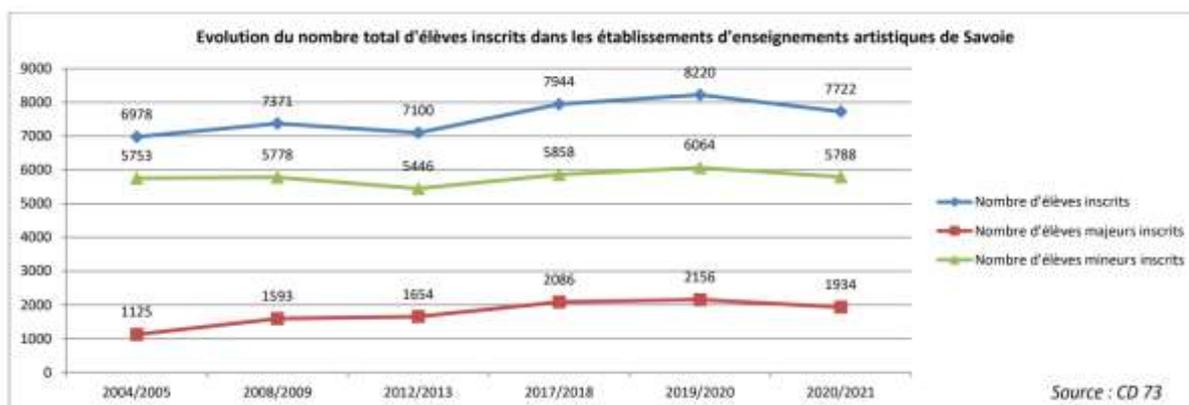
L'article 101 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales clarifie les compétences de chacun des échelons territoriaux en confiant aux Départements la responsabilité de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques, en musique, danse et théâtre (SDEA).

Le CRR de Chambéry fait figure de chef de file des EEA au sein du Département, et s'inscrit naturellement dans le cadre posé par le SDEA de Savoie.

a. Les EEA en Savoie : état des lieux



Cette carte montre une répartition homogène de l'offre d'enseignement artistique sur le département, qui comporte 18 EEA, dont 1 CRC, 1 CRI et le CRR de Chambéry, qui remplit le rôle de pôle ressource pour l'ensemble du département.



1,76% de la population savoyarde est inscrite dans un établissement d'enseignement artistique en 2021-2022, un chiffre légèrement supérieur aux moyennes des départements limitrophes.

2% de la population chambérienne est inscrite à la Cité des arts, auquel il faut ajouter les élèves fréquentant l'établissement du fait de sa centralité (environ 25% de l'effectif global de la Cité des arts est en provenance de l'agglomération, du département et hors-département).

b. Les chantiers prioritaires du Schéma Départemental 2017-2022

<p>Objectif n°1 : Structurer l'offre artistique et culturelle sur les territoires, dans un souci de solidarités territoriales et de transversalité des politiques publiques (culture, éducation, jeunesse, social, tourisme...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ accompagner la recomposition territoriale pour le réseau des EEA, ✓ jouer un rôle de péréquation pour les territoires moins bien dotés en matière artistique et culturelle, ✓ accompagner la mise en place de projets culturels et artistiques de territoire articulant les actions prévues à l'Acte III pour mettre en place des parcours de pratique accessibles à la population.
<p>Objectif n°2 : Élargir les publics, notamment les jeunes et ceux éloignés des arts et de la culture (dits publics spécifiques³), dans le cadre de l'application des droits culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ soutenir l'offre d'enseignements artistiques avec pour objectif de renforcer la pratique amateur sur les territoires, ✓ maintenir une proposition d'éducation artistique notamment vers les publics prioritaires du Département à savoir les jeunes et les publics éloignés de la culture (présence artistique au collège et projets portés par les Comités d'Actions Culturelles⁴ notamment), ✓ renforcer les liens avec la Fédération Musicale de Savoie (FMS) sur la base de la nouvelle Convention FMS / Département.
<p>Objectif n°3 : Consolider les ressources artistiques et culturelles, développer les compétences (formation), afin de favoriser l'accès aux arts et à la culture pour l'ensemble de la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ renforcer la mise en place concertée d'équipes pédagogiques pérennes et qualifiées sur les territoires au sein des EEA (mutualisation), ✓ poursuivre et développer un plan de formation territorial et départemental à destination des professionnels œuvrant à la mise en place d'actions inscrites au SDEA (artistes, enseignants, intervenants, professionnels de l'éducation, du sanitaire et du médico social, de la jeunesse, du tourisme etc...).

c. Bilan de l'acte III du SDEA et perspectives de l'écriture d'un nouveau schéma (en cours) :

- Articulation/complémentarité avec les autres fiches actions du SDEA (Parcours au collège, CAC, projets artistiques) afin de mutualiser les ressources et les projets, et irriguer au mieux les territoires (en vue de mettre en place des résidences artistiques de territoire notamment)

- Poursuivre le développement de la pluridisciplinarité au sein des établissements
- Développement des logiques de mutualisation entre les EEA, via la poursuite du travail territorial engagé, notamment pour l'emploi, et en se préoccupant de l'offre faite aux usagers sur un même territoire (disciplines, tarifs...)
- Renforcement du soutien à la pratique amateur via un travail accru avec la Fédération Musicale de Savoie
- Poursuite du plan de formation sur les innovations prévues (pluridisciplinarité, ouverture au public (petite enfance), réforme pédagogique, numérique...)
- Sur un plan pédagogique, l'organisation des cours liée à la crise Covid a développé une approche plus individuelle des cours. Poursuivre le retour à une approche plus collective, telle qu'elle avait été initiée dans la réforme pédagogique.

Le futur schéma départemental en cours d'écriture s'oriente vers un plan unique de développement artistique et culturel. Il développera l'EAC tout au long de la vie, et les ambitions suivantes : permettre à tous de découvrir la diversité de l'offre culturelle ; pouvoir pratiquer selon ses envies et besoins, encourager le plaisir d'apprendre et de faire ; disposer d'une offre adaptée, de qualité, en soutenant les professionnels de la culture et des territoires.

2.3 Le Schéma National d'Orientation Pédagogique

Le présent projet d'établissement s'inscrira dans le cadre des Schémas Nationaux d'Orientation Pédagogique (SNOP) en vigueur à ce jour (danse de 2004, théâtre de 2005 musique de 2008).

Toutefois, un nouveau SNOP étant en cours d'élaboration, le projet s'adaptera au prochain cadre posé, pour respecter les directives des services du Ministère.

Les nouvelles orientations qui devraient apparaître concernant le cycle 3 diplômant ou amateur, ainsi que la place des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) au sein des conservatoires, feront l'objet d'une attention toute particulière.

En effet, l'arrivée récente des CPES dans le paysage des CRR français a fortement bouleversé l'organisation et la philosophie du 3ème cycle de nos établissements. Le Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) a disparu concomitamment, alors que le Diplôme National d'Orientation Pédagogique (DNOP) n'était pas mis en place dans une majorité de régions. Ainsi, aujourd'hui, la perspective d'un nouveau SNOP qui pose un cadre clair pour la structuration des parcours, et particulièrement celui des élèves les plus avancés et/ou en voie de professionnalisation, est une attente forte.

2.4 Le Scarabée : un nouveau « pilier » de la Cité des arts

Le Scarabée est une salle de spectacle de 400 places assises (600 debout) située sur les Hauts-de-Chambéry, quartier en QPV (Quartier Politique de la Ville). La Ville de Chambéry souhaite relancer une dynamique dans cet équipement culturel qui dispose de différents espaces dont une grande salle de spectacle à l'acoustique reconnue.

Un nouveau projet culturel expérimental, inclusif et durable a été rédigé, axé sur la participation des habitants, dans le respect de la plus grande diversité culturelle :

- Un lieu de diffusion de toutes les esthétiques quelles qu'elles soient, porté par des habitants
- Un lieu de création et de montage de projets artistiques et culturels dans la diversité reposant sur un principe de participation
- Un lieu d'expression et de valorisation des pratiques culturelles amateurs ou basé sur la coopération professionnels-amateurs

Des points communs fondamentaux existent entre la Cité des arts et le Scarabée :

- 2 équipements publics majeurs de la ville, ouverts à toutes et à tous
- des lieux de pratiques artistiques et de diffusion pour les amateurs et les professionnels
- des lieux où l'Education Artistique et Culturelle est un axe essentiel

Le portage par la Cité des arts du nouveau projet du Scarabée devient donc une évidence. De plus, pour fonctionner rapidement, le Scarabée a besoin d'une assise déjà structurée : il bénéficiera de l'ingénierie de la Cité des arts en termes d'action culturelle, de communication, d'administration, d'expertise en médiation culturelle, et d'interventions auprès du public scolaire.

Ce projet d'établissement n'est donc plus celui du seul bâtiment Parc du Verney, mais bien celui d'un service rayonnant désormais sur 4 sites qui interagissent : Parc du Verney, Scarabée, Triolet et Biollay.



3 Les enjeux et les axes du nouveau projet d'établissement

Le nouveau projet d'établissement portera l'idée que l'ouverture à tous les publics ne suffit pas. Il faut faire « avec » le public et particulièrement celui qui est éloigné du périmètre géographique de la Cité des arts, en mettant l'accent sur les publics qui échappent à l'offre culturelle. La spécificité de la Cité des arts réside dans sa pluralité de missions, qui fait d'elle un lieu pour concrétiser, jour après jour, une ambition forte : celle d'inscrire pleinement les droits culturels dans le territoire. Ainsi, le nouveau projet d'établissement prendra en compte le « pouvoir d'agir » des personnes, dans une démarche de contribution. Le Scarabée sera un nouveau pilier essentiel du projet, le fer de lance de cet objectif, une entité complémentaire qui prendra toute sa place dans le service Cité des arts grâce à un projet fort incarnant les droits culturels. Au cœur de ce nouveau projet : l'implication citoyenne, l'inclusion, la solidarité, ou comment donner une place aux usagers dans la participation au projet et à son évaluation.

Ainsi, à l'aune de la politique culturelle définie par l'équipe municipale de la Ville de Chambéry, deux enjeux majeurs constituent le socle du nouveau projet d'établissement de la Cité des arts :

- Répondre à l'engagement d'ouverture et de diversité culturelle porté par la Ville de Chambéry, en développant un projet plus contributif et inclusif
- Réussir le portage du Scarabée

Les objectifs et actions du nouveau projet d'établissement sont regroupés autour de 4 axes :



3.1 Un projet coopératif et durable

a. Gouvernance et « pouvoir d'agir »

Établir une gouvernance partagée, un mode de faire et un sens de la politique culturelle renouvelés

L'ambition portée par la Ville est de développer une approche décroisée, ouverte et inclusive notamment dans la politique culturelle qu'elle mène. C'est un élément d'évolution majeur dans ce nouveau projet d'établissement : chercher au sein de la Cité des arts à favoriser les démarches contributives et participatives, faire entrer les habitants dans cet équipement culturel, donner la parole et du pouvoir d'agir aux familles, aux élèves.

Les instances consultatives et décisionnaires existantes

- **Le conseil d'établissement** : se réunit une fois par an, est constitué de l'équipe de direction de la Cité des arts qui pilote la séance, de représentants d'élèves, de parents d'élèves, des différentes équipes de la Cité des arts, de l'élus à la culture référent, et des partenaires institutionnels : le Département, l'Etat (DRAC), le CRR d'Annecy. Le rôle du conseil d'établissement est double : présenter le bilan d'activité annuel de la Cité des arts (qualitatif et quantitatif) et entendre les questions, faire remonter des réflexions des différents représentants présents.

- **Le conseil pédagogique** : se réunit 6 fois par an, est constitué des coordonnateurs/coordinatrices de départements dans les 4 spécialités présentes à la Cité des arts (musique, danse, théâtre, arts visuels), de l'équipe de direction, de la scolarité et de la médiathèque. C'est une instance clé dans le fonctionnement et les orientations prises par l'établissement en matière d'enseignement artistique.

- **Le comité de direction élargi** : se réunit hebdomadairement, traite toutes les questions liées au bon fonctionnement de l'établissement dans tous les domaines, prend des décisions collégalement. Le directeur de l'APEJS participe aux réunions de direction.

- **L'association de parents d'élèves** : faute d'adhérents en nombre suffisant, cette association est très peu active actuellement.

L'ensemble de ces instances, bien qu'essentielles, sont encore insuffisantes pour nourrir l'ambition d'ouverture et de dialogue avec tous les acteurs et usagers de la Cité des arts.

Vers la création de plusieurs collectifs pour élargir la gouvernance de la Cité des arts

La priorité est donnée à la mise en place d'un **comité d'usagers** : une instance de dialogue qui sera la clé d'un pilotage du projet d'établissement partagé. Ses modalités de fonctionnement, le calendrier et la méthodologie de travail seront définies collectivement.

La création d'autres collectifs permettra aux personnes qui le souhaitent de participer à la vie de la Cité des arts :

- Une instance de dialogue entre la direction de la **Cité des arts et les associations** présentes dans l'équipement qui font partie intégrante du projet Cité des arts. L'objectif est de les associer à son pilotage ainsi qu'à la vie de l'établissement dans toute sa diversité.

- Un « **Bureau des Elèves** » à l'instar des « Bureaux Des Etudiants », véritable trait d'union entre l'administration de la Cité des arts et les élèves. L'objectif est de les faire participer à la vie et au dynamisme de l'établissement, en prenant en compte leurs remarques, leurs propositions, et en accompagnant leurs projets.

Parallèlement à la création de ces collectifs, il s'agit également de :

- Redonner un **nouveau souffle à l'association des parents d'élèves du conservatoire et de l'école municipale d'art**, en veillant à la représentativité de l'ensemble des spécialités.

- Créer une **instance de dialogue transversale** au sein des équipes de la Cité des arts : l'objectif est l'amélioration de la communication en interne, en créant une dynamique d'équipe moins cloisonnée.

Constitution d'un comité de suivi et d'évaluation du Scarabée

Le Scarabée porte dans son ADN la notion de pilotage collectif. Si le portage du projet est certes assuré par la Cité des arts, un ensemble de personnes doit être associé à sa gouvernance, incluant des habitants, des acteurs culturels du territoire, des services de la Ville, des partenaires institutionnels, des élus...

Ce comité de suivi sera une instance clé du projet : sa première réunion devra faire l'objet d'une définition du mode de fonctionnement, du périmètre d'action, des modalités de décision.

b. Inclusion : accueil de tous les publics

Personnes à besoins spécifiques, en situation de soin ou de handicap

La Cité des arts mène depuis plusieurs années différents projets en partenariat avec des établissements spécialisés :

- INJS (Institut National des Jeunes Sourds) de Cognin
- CHS (Centre Hospitalier Spécialisé)
- Pôle Alzheimer des Hauts de Chambéry
- CHMS (Centre Hospitalier Métropole de Savoie)
- EJF (Enfance Jeunesse et Famille) de Challes-les-Eaux
- EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de Chambéry

Des projets ponctuels ou réguliers avec des structures sociales :

- Le Foyer Départemental de l'Enfance
- Maisons de Quartiers de la Ville
- Maisons de l'enfance

Des ateliers ont également eu lieu dans la Maison d'Arrêt de Chambéry ; un accueil de publics spécifiques est réalisé lors de concerts ou spectacles dédiés.

Les enseignants accueillent au sein de leur cours des élèves porteurs de handicaps « invisibles » (TSA, dys...) et sont confrontés à une remise en question des modes

d'apprentissage ou des objectifs visés. Des formations professionnelles régulières ont lieu sur ces thématiques pour gagner peu à peu en qualité d'accueil de ces publics.

Aujourd'hui, fort de cette richesse de partenariats déjà existants, l'objectif est de structurer et de coordonner toutes ces actions : chercher la cohérence, la visibilité, et construire des actions de manière concertée plutôt qu'au fil des opportunités.

La désignation d'un-e référent-e « handicap et publics spécifiques » avec des heures de coordination fléchées devient une nécessité. Cette personne ressource sera l'interlocutrice privilégiée à la fois pour le public (familles, élèves...) mais aussi pour les partenaires.

Les objectifs visés sont :

- accueillir les familles, cerner les besoins spécifiques, chercher des solutions adaptées
- coordonner en interne les actions, définir avec l'équipe enseignante de la Cité des arts les modalités d'accueil ou d'intervention les plus pertinentes : des ateliers ponctuels, un accueil adapté au sein du cursus, des ateliers hors parcours...
- accompagner les enseignants qui peuvent manquer de formation ou tout simplement de confiance
- communiquer sur l'accueil de ces publics dans l'établissement
- développer les partenariats avec les établissements spécialisés du bassin
- définir avec les partenaires les dispositifs d'accompagnement (ou non) des élèves accueilli-e-s : présence d'éducateurs, d'AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap), un adulte référent, un parent...

La finalité est bien que la Cité des arts devienne un établissement d'accueil de tous les publics, en privilégiant l'inclusion.

L'enjeu est de développer la notion d'appartenance au projet Cité des arts pour le public en situation de soin ou de handicap, sans l'enfermer dans un « cursus adapté » ; développer une offre « désirable » afin d'éviter l'écueil d'une vision trop souvent médicale (et forcément limitante). Au final, il s'agit de permettre à chacun-e, comme tous les élèves de la Cité des arts, d'épanouir son potentiel artistique, à sa mesure et toute sa hauteur.

Faciliter l'accès à la pratique instrumentale pour les familles à faible revenu

La Cité des arts dispose depuis de nombreuses années d'un parc instrumental de location facilitant l'accès à la pratique instrumentale des jeunes élèves. Si ce service est apprécié des familles, les cadrages budgétaires successifs ne permettent plus aujourd'hui l'entretien régulier du parc instrumental dans des conditions satisfaisantes.

Les modalités demandent ainsi à être revues afin de garantir la qualité du service rendu, grâce notamment à un meilleur suivi de la maintenance des instruments.

Un état des lieux devra être mené et des propositions formulées en matière :

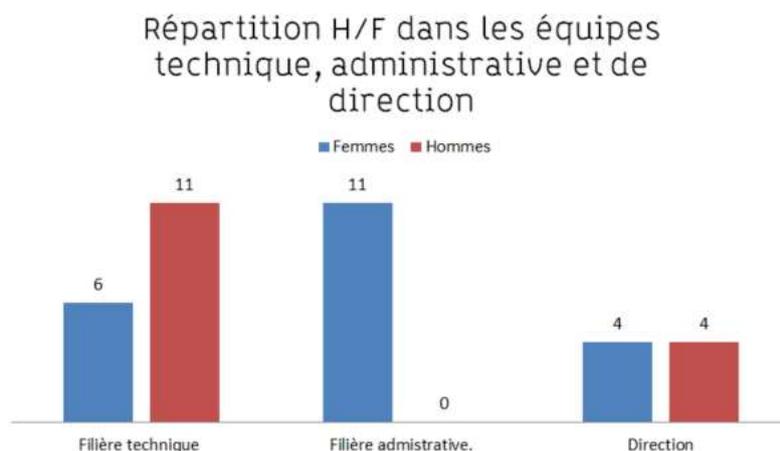
- de modification des conditions de location des instruments (redéfinition des obligations de la Cité des arts et des familles en matière de suivi/maintenance, mise

en place de contrats de maintenance auprès de prestataires par famille d'instruments...)

- de refonte éventuelle de la grille tarifaire

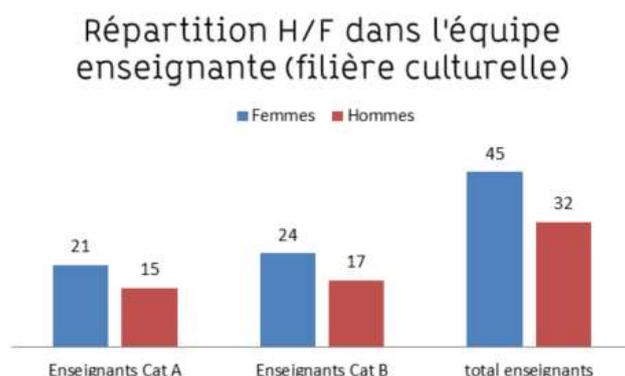
c. Lutter contre les stéréotypes liés au genre

Etat des lieux la répartition H/F des agents de la Cité des arts



Sans grande surprise, tous les postes de la filière administrative sont occupés par des femmes, et par des hommes dans la filière technique, à l'exception de l'équipe d'entretien (6 femmes pour 8 agents).

L'équipe de direction est paritaire avec 4 hommes, 4 femmes dont l'assistante de direction.



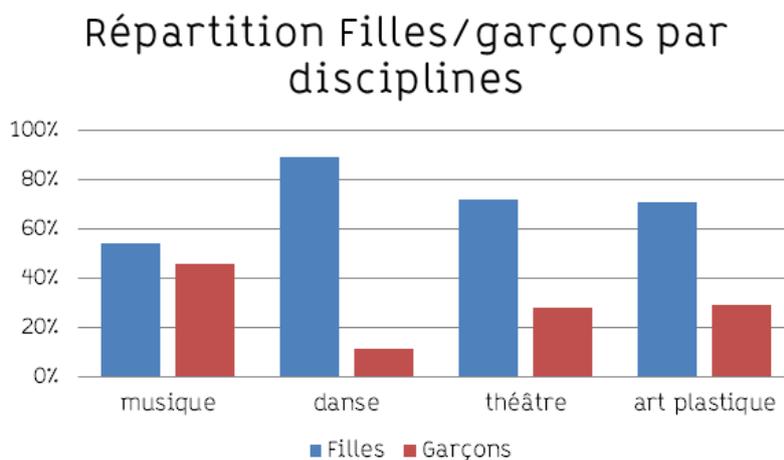
- En musique, les PEA comme les ATEA sont pour moitié des hommes et pour moitié des femmes.

- En musique et théâtre, 50% des postes sont occupés par des hommes et 50% par des femmes.

- On constate une plus forte représentation des femmes dans les départements danse et arts plastiques.

On peut noter la quasi parité de l'équipe enseignante.

Elèves : quelques chiffres marquants sur la répartition filles/garçons dans les différentes disciplines/spécialités des élèves inscrits à la Cité des arts



Ces chiffres basés sur l'année scolaire 2022-2023 sont comparables aux années précédentes. On constate une représentation plus forte des filles et des femmes inscrites à la Cité des arts, dans toutes les spécialités. Ceci est encore plus marqué en danse et en théâtre, comme dans tous les conservatoires du territoire français.

En musique, la parité est atteinte ; cependant, certains instruments ou esthétiques souffrent encore de forts *a priori*, et l'on constate des déséquilibres au sein de certaines classes (cuivres, jazz, flûte traversière...).

Quels leviers ?

A l'échelle nationale ou internationale, l'émergence de certain·e·s artistes permettent de questionner les représentations : Anne Pacey, batteuse de jazz, Emmanuel Pahud, flûtiste super-soliste, de jeunes trompettistes françaises émergentes, des cheffes d'orchestre mises en lumière... Si ce contexte est aidant, il paraît indispensable de poursuivre les efforts et initiatives au sein de la Cité des arts pour lutter contre les stéréotypes. L'enjeu est que chacune puisse choisir sa discipline artistique, son esthétique, son instrument, en fonction de ses envies, sans souffrir ou être freiné·e par une image dans laquelle il ou elle ne se retrouve pas...

Exemples de leviers :

- Recherche systématique de la parité dans les candidatures retenues pour les entretiens de recrutement, et recherche de la parité dans les résultats
- Recherche systématique de la parité lors de la constitution des jurys d'examens
- Travail fin des supports de communication, et notamment des visuels choisis pour lutter contre les stéréotypes
- Attention accordée aux choix des artistes accueillis en master class, en prenant à chaque fois possible le contrepied du stéréotype
- Veille à la parité dans la programmation (Siestes du Verney, expositions, artistes associés aux projets...), tout en favorisant, dans la mesure du possible, des choix allant à l'encontre

des stéréotypes bien ancrés dans les mentalités (femmes chanteuses, trio jazz masculin, etc.)

A l'occasion de la refonte de documents cadres (règlement intérieur, règlement des études) une attention particulière sera portée à la lutte contre tout type de discrimination (notamment de genre).

d. Inscrire le projet dans la transition écologique

La transition écologique est l'un des 4 piliers du développement durable : l'environnement, l'économie, le social, et le culturel. Les activités culturelles portent à la fois une responsabilité d'exemplarité et une dimension symbolique.

Le nouveau projet d'établissement a l'ambition de diminuer l'empreinte écologique de la Cité des arts à travers diverses actions :

- Inscription de critères d'éco-responsabilité dans le projet de rénovation du Scarabée (matériaux, consommation électrique des matériels de scène...)
- Développement du télétravail afin de limiter les déplacements domicile-travail
- Mise à disposition de vélos électriques réservables par les agents pour des déplacements intra-agglomération, notamment entre les différents sites du service (par exemple Parc du Verney – Scarabée)
- Utilisation de produits non-toxiques pour la production artistique (arts plastiques)
- Attention particulière au bilan carbone des investissements et des projets (provenance des matériels et des équipes artistiques)
- Mener une réflexion sur l'impact écologique d'une surinformation numérique (« infobésité »), tendre vers la sobriété numérique
- Désignation d'un agent éco-référent au sein de la Cité des arts, en lien avec la mission Transition Ecologique

Tout comme d'autres équipements culturels de la Ville, la prise en compte de critères d'éco responsabilité dans la création, la restauration et la rénovation des équipements (Scarabée, Parc du Verney, Triolet, Biollay) sera un préalable des actions menées

e. Faire du bâtiment Parc du Verney un lieu exemplaire en matière de durabilité

Le bâtiment Parc du Verney a eu 20 ans en 2022. En dépit de sa qualité architecturale et paysagère, les performances thermiques du bâtiment ainsi que la pertinence de répartition des espaces intérieurs compromettent aujourd'hui sa durabilité.

Dans une perspective de réduction de la dépense en fluides comme d'amélioration de l'accessibilité du bâtiment à tous les publics, les démarches suivantes sont envisagées :

- **Diagnostic énergétique du bâtiment débouchant sur des mesures concrètes améliorant ses performances thermiques** (à titre d'exemple, installation de brise-soleil sur la façade Sud, installation de thermostats sur les radiateurs, installation de panneaux solaires sur les toits...).

- **Etude en vue du réagencement des espaces du RDC et du 1^{er} étage du bâtiment Ouest**, avec les 3 objectifs suivants :
 - amélioration du repérage et de l'accessibilité de la médiathèque
 - agrandissement et qualification de la salle de convivialité dédiée aux agents
 - création d'un foyer des élèves

Cette étude et les travaux en découlant devront être chiffrés et inscrits au PPI.

f. Synthèse des actions à mener



3.2 Le Scarabée : terrain d'inspiration et d'expérimentation

- a. Le Scarabée : avec les habitants, voir, faire, comprendre, participer, coopérer



L'identité du Scarabée ne portera pas sur une ligne artistique de programmation, mais sur un « mode de faire ensemble » qui défendra l'innovation sociale par la culture, la contribution et la participation de toutes et tous à la vie culturelle.

La démarche se veut innovante à plusieurs titres :

- dans la coopération des différents acteurs, culturels ou non, partenaires et habitants
- dans la recherche de croisement des publics
- dans la programmation construite à l'aune des droits culturels
- dans sa manière de résonner sur le quartier, la ville, le département

Il s'agit d'avoir le souci constant de favoriser les démarches contributives, participatives, coopératives, afin que les habitants s'approprient cet équipement culturel ; de leur donner la parole et l'occasion de participer à la vie culturelle de leur choix.

b. Un projet durable

Ainsi, la recherche de sens, « marquer les esprits » durablement en menant des projets qui « infusent », impliquer les citoyens, font partie des valeurs fondatrices du projet.

La notion de durabilité se décline également dans son inscription dans la transition écologique :

- exigence sur les compagnies accueillies (décarbonations...)
- exigence sur l'évolution de l'équipement vers une démarche écoresponsable
- mise aux normes de l'équipement en termes d'accessibilité, et notamment pour les personnes à mobilité réduite, les personnes déficientes visuellement ou encore présentant des troubles auditifs
- développement de l'accessibilité du Scarabée depuis le centre-ville
- encouragement au déplacement en transport en commun

c. Un projet pour tous et avec tous

Le Scarabée doit devenir un lieu du bien vivre ensemble, qui favorise le croisement des publics et la rencontre avec les artistes. C'est aussi un lieu où, à l'instar du Théâtre National Populaire (TNP), il sera possible de s'exprimer, de faire des retours sur les spectacles vus ; le Scarabée comme espace de débat et de dialogue.

L'association des habitants à la programmation, à la vie du lieu, seront les garants d'une appropriation du projet ; de même, il s'agira d'en faire un lieu d'inclusion par l'économie sociale et solidaire : formation continue, compagnonnage, réseau local autour de l'emploi, bénévolat, économie circulaire...

d. Ce qu'il s'y passe

Concrètement, plusieurs « types » d'évènements feront vivre le Scarabée, qui s'inscriront tous dans le respect des droits culturels.

Des événements portés en collaboration avec les habitants et les services de la Ville

Il s'agit d'évènements intégralement financés, par exemple :

- Un projet "par les habitants pour les habitants" issu de l'exploratoire culturel
- Une résidence de territoire partagée avec les habitants (enfants, adolescents, adultes) mais aussi d'autres publics, autour d'une équipe artistique professionnelle (spectacles, ateliers, créations participatives...), sur un temps long et en complicité avec les partenaires de proximité.
- Des événements initiés et organisés par les jeunes
- Des mises en valeurs d'évènements liés aux droits culturels (semaine de l'égalité, semaine de l'inclusion, du handicap...)

Des événements avec des partenaires culturels du territoire en lien avec les habitants

Il s'agit d'évènements pour lesquels la Ville de Chambéry fournira le théâtre « en ordre de marche », incluant donc les besoins techniques et de sécurité, par exemple :

- Accueil de concerts ou spectacles professionnels avec une structure culturelle du territoire (Orchestre des Pays de Savoie, MJC, Posse 33, APEJS...)
- Accueil de compagnies locales en résidence d'une semaine, avec restitutions ouvertes au public
- Accueil de spectacles d'écoles inscrits dans le dispositif d'EAC porté par la Ville

- Accueil de spectacles pratiques amateurs du réseau bassin de vie et département de la Savoie (APEJS, réseau EEA du territoire chambérien...)

Des événements accompagnés par des actions de médiations

Il s'agit d'évènements pour lesquels la Ville de Chambéry mettra à disposition, avec ou sans refacturation, la salle du Scarabée, par exemple :

- des spectacles programmés par Malraux Scène Nationale
- des événements privés, associatifs

Des évènements hors-les-murs

- Evénements et animations du quartier, concerts chez l'habitant
- Médiation auprès des enfants, adolescents, adultes ; relais avec les partenaires du territoire (Escale/Fédération des Œuvres Laïques, Centres sociaux, Maisons de l'Enfance...)

Des ateliers de pratiques artistiques

- Accueil d'habitants, d'associations culturelles dans les salles du rez-de-chaussée
- Ateliers et cours pour le public des Hauts-de-Chambéry proposés par des partenaires culturels et la Cité des arts

e. Les moyens financiers et humains

Moyens financiers

Le budget sera évolutif dans les années à venir, années pendant lesquelles le projet « Scarabée » prendra de l'ampleur.

A titre d'exemple comme « point de départ », **les recettes** escomptées sur le budget 2023 sont les suivantes :

- => 62 000€ autofinancement ville
- => 21 000€ de cofinancements (DRAC, cité éducative, département, contrat de ville...)
- => 25 000€ de refacturations

Les différentes **dépenses** de fonctionnement, hors fluides et masse salariale, se déclinent comme suit :

- => Prestations artistiques (achat spectacles et ateliers artistiques)
- => Fournitures catering
- => Théâtre en ordre de marche (techniciens intermittents, agents sécurité, location matériel)
- => Fournitures techniques et maintenance
- => Prestations communication
- => Droits d'auteurs

Moyens humains

=> Un gestionnaire de l'équipement (1 ETP), membre de l'équipe de direction Cité des arts, dont les missions sont :

- Animation du réseau des partenaires de proximité
- Lien avec les services centralisateurs de la ville (protocole, technique, communication, bâtiments)

- Lien avec l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le programme de travaux et d'équipements
- Gestion du planning
- Accueil et gestion des artistes
- Conventions de mises à disposition
- Constitution des équipes techniques intermittentes

=> Un régisseur général 0.5 ETP ; l'évolution et le développement du projet nécessitera probablement à terme 1 ETP

=> A terme un·e chargé·e de médiation artistique

=> Un régisseur polyvalent 0.5 ETP

=> Les fonctions support Cité des arts

- Equipe de direction
- Pôle Action Culturelle et communication
- Pôle Ressources et Moyens
- Pôle régisseurs (un régisseur polyvalent hors-les-murs)
- Equipe d'accueil (billetterie/réservations et contrats artistes et techniciens intermittents)
- Equipe d'entretien
- Equipe d'enseignants artistiques

=> Appui sur les relais professionnels présents sur les Hauts-de-Chambéry

- Posse 33
- Centre social des Combes
- L'Escale (FOL)
- Maisons de l'Enfance (Talweg, Nivolet, Chantemerle)
- Sauvegarde de l'enfance
- Autres services ville de Chambéry et vivier associatif
- ...

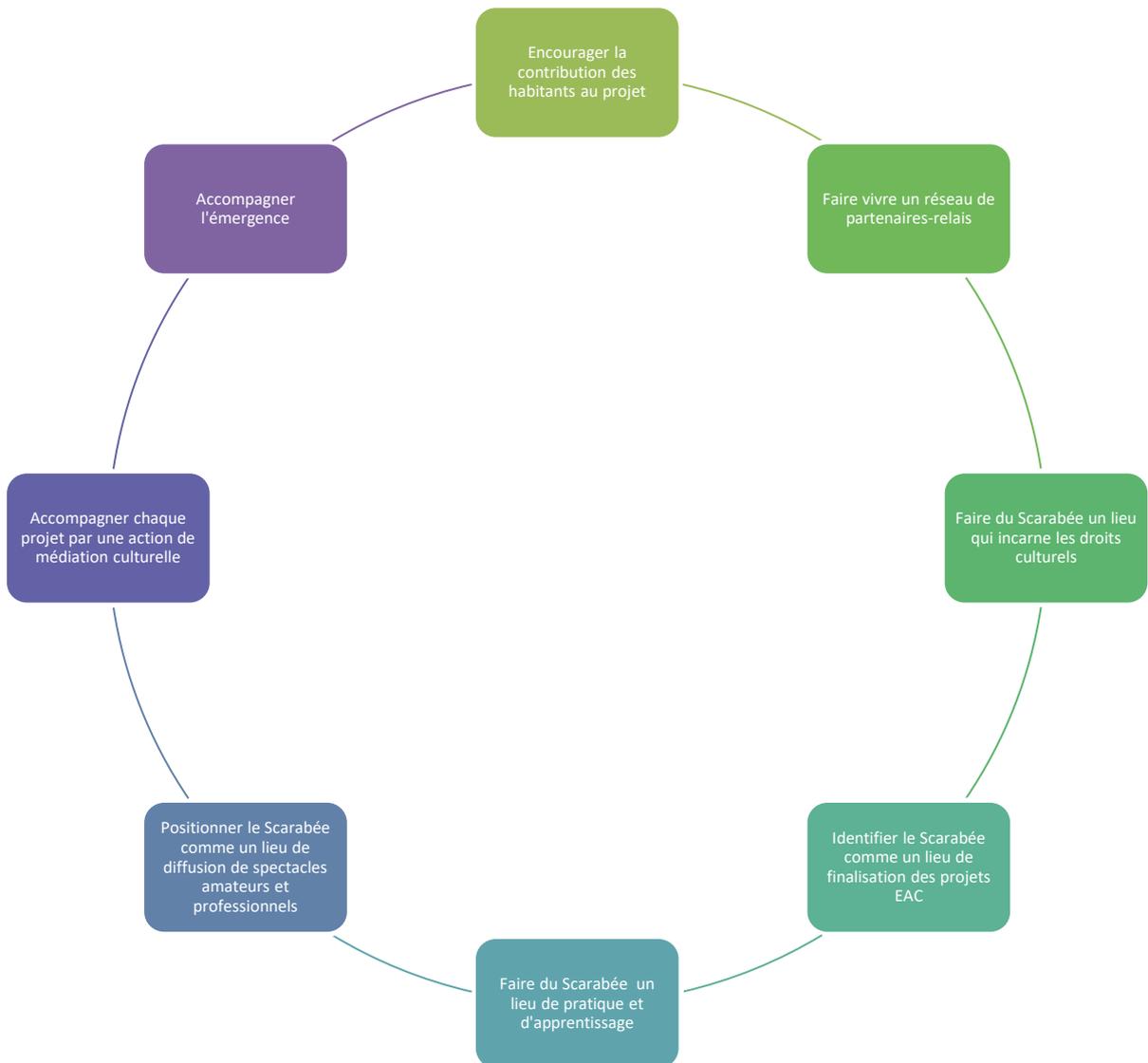
f. L'évaluation et le pilotage du projet

Bien que la Cité des arts porte le projet Scarabée, son pilotage se fera dans le même esprit que les différentes actions menées : sous l'impulsion de l'équipe de direction de la Cité des arts, en impliquant des habitants, différents acteurs du territoire (culturels ou non), en association avec les élus, et les partenaires institutionnels.

L'objectif est de créer un collectif qui aura pour mission de suivre et d'évaluer de manière continue le projet.

La constitution précise et le fonctionnement de ce collectif feront eux-mêmes l'objet d'une concertation, en s'appuyant sur 2 collectifs déjà existants sur les Hauts-de-Chambéry : le Conseil de Quartier des Hauts-de-Chambéry et l'Exploratoire Culturel.

g. Synthèse des actions à mener



3.3 « Aller vers »

« L'aller vers est à entendre comme une démarche qui se situe au-delà de toute intervention sociale, qu'elle soit d'accueil, de diagnostic, de prescription, d'accompagnement. Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique pro-active, pour entrer en relation avec ces publics » (Philippe Warin, politologue)

Dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement, le concept « d'aller vers » est une démarche qui vise à aller à la rencontre du public éloigné des politiques culturelles, afin d'établir un lien et d'améliorer leur accès aux offres et pratiques culturelles. C'est une réponse au décrochage de catégories de la population qui, bien qu'ayant des droits, ne les font pas valoir ou pire, ne se sentent pas légitime pour s'en saisir !

L'enjeu est d'importance : l'accès à toutes et tous aux offres de la Cité des arts grâce à une action pro-active de diversification des publics. La recherche d'une mixité sociale doit devenir un levier du mieux vivre ensemble à la mesure de cet équipement culturel.

Il s'agit d'aller vers :

- des personnes peu inclinées à franchir les portes d'une institution et encore moins à y suivre un cursus d'apprentissage structuré
- des lieux *a priori* non dédiés à la pratique artistique : lieux de vie, d'apprentissage, d'accueil, de soin...

Les notions de territoire et d'appartenance - réels et symboliques - deviennent des appuis pour développer des actions « sur mesure » : spécifiques, adaptées, générant une expression artistique caractéristique de chaque groupe et à la mesure chaque individu.

Les outils à disposition existent pour la plupart, et doivent être développés, amplifiés, et considérés comme des axes majeurs du projet : le développement de la médiation culturelle, l'intensification des actions d'Education Artistique et Culturelle, l'intensification des actions et des moyens pour les publics les plus éloignés de l'offre culturelle, la création d'une offre à destination de la petite enfance.

Toujours dans l'esprit d'un projet coopératif global (voir 3.1), la démarche vise à associer les familles, les institutions, les partenaires ou les relais sociaux dans les quartiers. La présence sur le terrain des agents de la Cité des arts à tous ces niveaux aura pour objectif de remettre les relations humaines au centre : un premier pas primordial pour faire tomber les barrières.

a. La médiation culturelle et la diffusion

La médiation culturelle

La médiation culturelle est un outil puissant de l'action culturelle, car elle porte à la fois le développement de la démocratie culturelle (participation des habitants à la culture) et la démocratisation culturelle (accès à l'offre professionnelle).

Basée sur les situations d'échanges entre les citoyens, les lieux culturels et les artistes, la médiation culturelle consiste en la mise en place d'accompagnements, d'actions destinées aux populations locales et aux publics pour favoriser la diversité des formes d'expression culturelle et des formes de participation à la vie culturelle. En un mot, c'est la mise en application des droits culturels pour toutes et tous.

Ce nouveau projet d'établissement a pour objectif d'amplifier la médiation culturelle, à la Cité des arts notamment pour les expositions d'art contemporain, mais aussi sur les Hauts-de-Chambéry dans le cadre du projet Scarabée.

Procédés de médiation culturelle :

- Sorties culturelles
- Bords de plateau, rencontres, discussions avec les artistes
- Animations pédagogiques
- Ateliers d'initiation
- Ateliers créatifs
- Actions menées par les enseignants artistiques de la Cité des arts et/ou les élèves
- Séances dédiées au public scolaire
- Visites guidées d'expositions
- ...

Différents acteurs interviennent à ce titre : médiateur·trice·s, enseignant·e·s artistiques, artistes, médiathécaire...

Pour atteindre l'objectif d'amplifier la médiation culturelle, un agent formé à la médiation culturelle est redéployé en interne en renforcement de l'équipe d'action culturelle.

Pour garantir la cohérence et la qualité des médiations dans le cadre du projet du Scarabée, la création d'un emploi de médiateur au profil artistique pluridisciplinaire est nécessaire. Il-elle devra être en capacité :

- de poser un diagnostic sur les besoins et opportunités en fonction des projets
- de faire le lien avec l'ensemble des interlocuteurs (artistes, acteurs éducatifs, sociaux, autres médiateurs éventuels...)
- d'imaginer et de mettre en place des actions adaptées

La diffusion

L'une des missions du pôle Action Culturelle de la Cité des arts est la diffusion en soutien à l'action pédagogique de l'établissement.

Cette diffusion prend des formes multiples et complémentaires :

- accueil de spectacles professionnels dans le cadre d'appels à projets portés par l'équipe enseignante, toutes disciplines artistiques confondues
- accueil d'expositions d'artiste(s) contemporain(s), proposées et portées par des enseignants du département Arts visuels
- accueil de représentations ou d'expositions extérieures proposées par des partenaires, lorsque l'intérêt pédagogique pour la Cité des arts est avéré.
- organisation des « Siestes du Verney », concerts gratuits, dans le parc du Verney, toutes esthétiques confondues, entre midi et deux, les mardis des mois de mai, juin et septembre. La programmation a dû être réduite en 2023 pour des raisons budgétaires, malgré une très bonne fréquentation du public et une visibilité croissante. L'objectif est de retrouver à terme les moyens de développer cette programmation.
- organisation de conférences proposées par des enseignants, réalisées à la médiathèque ou à l'auditorium
- accueil de stages et master classes en complément de l'offre pédagogique
- organisation de concerts et spectacles d'élèves, dans des formats variés, au sein du bâtiment de la Cité des arts et hors les murs (établissements culturels de la Ville et lieux de vie sociale)
- organisation d'une exposition d'anciens élèves ayant intégré des pôles d'enseignement professionnel (« Echanges et changes », voir 3.5 a.)

L'ingénierie de l'équipe d'Action culturelle permettra également de soutenir la partie diffusion du Scarabée, nouvelle brique de la Cité des arts.

La médiation culturelle est un axe important et étroitement lié à la diffusion, notamment pour les spectacles et expositions accueillis. Elle s'adresse à la fois aux élèves de la Cité des arts, mais aussi au public extérieur accueilli, et notamment le public scolaire qui représente plus de 5000 jeunes écoliers, collégiens ou lycéens par an.

L'intégration d'un agent de la scolarité, ancien référent de l'EMA, au pôle action culturelle, permettra une amplification des médiations en lien avec les expositions et à destination d'un public varié (scolaires, élèves de l'enseignement spécialisé, tout public)

b. Education Artistique et Culturelle : une priorité du mandat

L'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) encourage la participation de tous à la vie culturelle et artistique et vise à favoriser un égal accès de tous à l'art et à la culture. A Chambéry, par la mise en œuvre de projets, d'actions ponctuelles ou de parcours, 28 000 personnes sont touchées dans des champs aussi variés que les arts visuels, la culture scientifique, la littérature, le patrimoine et l'architecture, le spectacle vivant.

La Charte pour l'éducation artistique et culturelle à l'école définit trois grands objectifs, à poursuivre conjointement :

- *permettre à tous les élèves de **se constituer une culture personnelle riche et cohérente** tout au long de leur parcours scolaire*
- *développer et renforcer leur **pratique artistique***

- *permettre la rencontre des artistes et des œuvres, la fréquentation de lieux culturels*

Au-delà de l'école, l'EAC constitue un puissant levier d'action en faveur des droits culturels. L'enjeu est de taille et exige pour chaque projet, à chaque étape de la conception à la réalisation, une collaboration étroite entre les partenaires impliqués, quel que soit le lieu, le public concerné ou le contenu artistique.

Depuis de nombreuses années, la Cité des arts mène des actions d'Éducation Artistique et Culturelle auprès de différents publics : en priorité dans les écoles, mais aussi des collèges, des lycées, ou encore des structures sociales.

La Cité des arts réunit des compétences professionnelles en arts visuels, danse, musique et théâtre, et offre une expertise dans la conception, la mise en place, l'accompagnement et l'évaluation de projets d'Éducation Artistique et Culturelle co-construits. Elle dispose de moyens matériels permettant de réaliser les trois piliers indissociables de l'EAC : rencontrer-pratiquer-s'approprier.

L'enjeu de ce nouveau projet d'établissement est de conforter la Cité des arts dans son rôle de lieu de ressource pour le territoire, garante d'une qualité des contenus artistiques proposés comme des démarches pédagogiques associées.

Un des premiers objectifs est de développer davantage d'actions en arts visuels, danse et théâtre.

Il s'agit d'inscrire les actions d'EAC pleinement dans la dynamique de coordination et d'équité sur le territoire.

La Ville de Chambéry souhaite également s'engager dans une démarche d'obtention du label 100% EAC. Ce label « *valorise un engagement, une démarche partenariale et une stratégie pour parvenir à la généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle sur le territoire.* » Pour cela elle se donne quatre objectifs transversaux :

- Renforcer l'Éducation Artistique et Culturelle dans les écoles primaires par le projet KEZACO.
- Élargir l'Éducation Artistique et Culturelle sur les temps périscolaires et extrascolaires en faisant monter en compétence les centres socioculturels et les maisons de l'enfance en les mettant en lien avec les structures culturelles.
- Permettre par l'Éducation Artistique et Culturelle, la découverte artistique et de l'offre culturelle à toutes et tous.
- Organiser des temps de formation entre les agents, les intervenants et l'ensemble des partenaires.

c. Kézaco : art et culture à l'école et au collège

La Ville de Chambéry a mis en œuvre, en partenariat avec l'Education Nationale, un nouveau projet d'Education Artistique et Culturelle pour les 18 écoles élémentaires de la ville.

Basé sur les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle (expérience esthétique, expérience artistique, expérience symbolique), ce projet vise à favoriser un égal accès de tous les jeunes à l'art et à la culture en veillant à l'équité sur le territoire.

Intitulé «Kézaco, art et culture à l'école », il a pour principe d'associer chaque année une structure culturelle de la ville avec une école.

La Cité des arts continuera à proposer et conduire des projets Kézaco, dont les musicien·ne·s intervenant·e·s seront les chevilles ouvrières. Enseignants artistiques spécialisés dans les interventions en milieu scolaire, et tou-te-s titulaires d'un diplôme universitaire (DUMI) délivré conjointement par le Ministère de la Culture et de la Communication et celui de l'Education Nationale, ils constituent une entrée évidente et un gage d'expertise pour mener des projets d'EAC au sein du dispositif Kézaco.

La Cité des arts proposera un partenariat privilégié avec une école différente chaque année dans le cadre du dispositif Kézaco. Toutes les classes de l'école seront prioritaires pour les séances scolaires, les médiations en lien avec les expositions portées par la Cité des arts et la semaine de l'éducation artistique.

Parallèlement, la Cité des arts, par les interventions régulières des dumistes, comédiens et plasticiens, pourront continuer à mener des projets sur le long terme (entre 1 et 3 ans) avec certaines classes pour permettre aux enfants de vivre les 3 piliers de l'EAC : rencontrer / pratiquer / s'approprier.

d. Investir le quartier du Biollay

Le Biollay est un quartier concerné par les politiques de la Ville (QPV). Les différents dispositifs développés par la Cité des arts n'ont pas encore répondu de manière satisfaisante aux objectifs d'élargissement des publics (classes Arts et cultures par exemple, voir 3.3 e) en ce qui concerne l'accès aux pratiques artistiques.

L'objectif de ce nouveau projet d'établissement qui s'inscrit dans les droits culturels est de renforcer la présence de la Cité des arts au Biollay, en associant les habitants et les acteurs sociaux aux projets menés.

Deux leviers d'actions sont identifiés pour atteindre cet objectif :

- les ateliers d'arts de l'EMA
- une collaboration renforcée avec le groupe scolaire dans son ensemble (maternelle et élémentaire)
- la mise en place d'ateliers parents-enfants (musique, arts visuels)

Les ateliers d'art

Actuellement, la fréquentation des ateliers de l'EMA au Biollay reste fragile. L'enjeu est de transformer la perception que peuvent avoir les habitants d'une école d'art pour les amener à « franchir la porte » et y trouver un lieu d'épanouissement personnel.

Les actions à entreprendre pour atteindre cet objectif :

- Collaborer avec le CSAB pour réaliser une journée portes ouvertes
- Faire évoluer les contenus des ateliers en introduisant par exemple les arts numériques
- Expérimenter des ateliers familiaux
- Investir des lieux de proximité pour exposer des travaux d'élèves

- Créer des liens entre les ateliers d'art et des projets menés sur le quartier, à l'école, dans la bibliothèque...
- S'inspirer d'évènements artistiques du quartier pour les investir au sein de l'atelier (exemple : festival Saperlipopette possiblement accueilli au Biollay en 2024)

Une collaboration renforcée avec le groupe scolaire

- Les interventions en maternelle menées par les dumistes de la Cité des arts répondent pleinement aux objectifs du projet d'école ; toutes les classes ne peuvent en bénéficier pour l'instant, l'école maternelle du Biollay étant l'une école accueillant des effectifs importants.

Les publics rencontrés sont pour la plupart éloignés des activités artistiques et culturelles ; l'objectif est de renforcer les interventions en maternelle compte tenu du contexte décrit.

En outre, la création d'ateliers parents-enfants pourraient enrichir encore le lien école-Cité des arts-familles.

- Créer un orchestre à l'école en élémentaire associant habitants et acteurs sociaux

Les orchestres à l'école ont pour but principal de participer à l'épanouissement des enfants, les aider à « grandir ». On sait également grâce à une littérature fournie, que les retombées en termes de compétences transversales sont nombreuses et avérées : capacité de concentration, écoute, confiance à soi, trouver sa place au sein d'un groupe... et quelque part faire rimer EAC avec citoyenneté.

A Chambéry, les orchestres à l'école ont existé depuis des années : ils étaient constitués au gré des opportunités, des demandes d'écoles, des heures disponibles pour les enseignants artistiques.

L'objectif de ce nouveau projet d'établissement est de reconstruire, de manière concertée, un véritable dispositif partenarial entre l'Education Nationale et la Cité des arts.

Le quartier du Biollay est pressenti pour implanter un orchestre à l'école afin de répondre à plusieurs objectifs :

- participer à la réduction des inégalités sociales en proposant un dispositif valorisant pour l'enfant, dont les retombées positives dans le cadre scolaire et dans la vie personnelle de l'enfant sont avérées et font l'objet d'une littérature riche
- déplacer la Cité des arts au sein du quartier, toujours dans une démarche d'aller vers, et faire tomber progressivement les barrières psychologiques, sociales, géographiques
- participer à la réussite du passage entre l'école élémentaire et le collège, le dispositif d'orchestre à l'école se déroulant sur les 3 années : CM1, CM2, 6^{ème}, en imaginant un prolongement au collège de secteur Louise de Savoie
- préparer l'enfant devenu jeune adolescent à fréquenter durablement les lieux de culture et de pratique artistique, notamment en « désacralisant » l'accès au conservatoire et/ou à l'école d'art, devenus des lieux de vie habituels.

Outre un partenariat construit et concerté avec l'Education Nationale, un lien étroit avec **les familles et les acteurs du quartier** (comme le Centre Social et d'Animation du Biollay) devra être une préoccupation constante du dispositif.

Vers une convention cadre Ville-Education Nationale :

Pour (re)construire de manière pérenne, la signature d'une convention cadre de coopération culturelle et pédagogique semble un préalable. Elle définira l'intérêt partagé, l'espace de dialogue, la gouvernance, et précisera les enjeux des orchestres à l'école :

- éducatif (coopération et collaboratif, innovation pédagogique)
- social (équité d'accès, sociabilisation, impact sur le climat de la classe voire de l'école)
- culturel et territorial

Un conventionnement définissant les termes du partenariat, les objectifs et les moyens sera un préalable à la remise en route d'orchestres à l'école.

La recherche d'un parrain reconnu dans le milieu musical est aussi une idée qui permettrait à ces orchestres de rayonner sur le territoire chambérien et au-delà, à l'instar d'orchestres parrainés par Gauthier Capuçon, ambassadeur de l'association Orchestre à l'Ecole.

e. Les collèges publics chambériens

Etat des lieux

Quatre collèges publics sont présents à Chambéry :

- Collège Jules Ferry (720 élèves)
- Collège Louise de Savoie (630 élèves)
- Collège Côte Rousse (QPV, 542 élèves)
- Collège de Bissy

Les actions menées par la Cité des arts jusqu'à présent sont inégalement réparties sur les collèges :

- interventions conséquentes au collège Louise de Savoie dans le cadre des classes Arts et cultures
- interventions en théâtre sur une partie de l'année et sur un seul niveau au collège Jules Ferry
- interventions dans le dispositif Classe ouverte au collège Côte Rousse, et association de toutes les classes d'un niveau à la résidence de territoire
- pas d'interventions au collège de Bissy

Prochain objectif

Le présent projet d'établissement vise à mettre en conformité les projets menés par la Cité des arts au sein des collèges avec les objectifs, les contenus et les modalités de fonctionnement du dispositif d'éducation artistique et culturel porté par la Ville. En effet, dans un souci de réelle démocratisation culturelle, la Ville a fait le choix de porter ses efforts sur des actions d'EAC s'adressant prioritairement à l'ensemble des élèves d'une classe d'âge du collège, en concertation avec le Département et en complément du dispositif "Artistes au collège" qu'il porte.

Il faut également prendre en compte le fait que le collège dispose d'enseignants dans des disciplines artistiques (éducation musicale et chant-choral, arts plastiques). L'intervention d'enseignants artistiques spécialisés de la Cité des arts peut alors poser la question du « doublon » si la recherche de l'articulation et de la complémentarité ne sont pas un préalable à tout projet.

Les classes Arts et cultures

Depuis plusieurs années, des classes « Arts et cultures » existent en partenariat avec le collège. Initialement, les objectifs étaient :

- la transversalité des disciplines au sein de chaque classe, qui bénéficie de 2 interventions hebdomadaires d'enseignants de la Cité des arts
- toucher un nouveau public et particulièrement les enfants issus du quartier du Biollay (QPV) qui entrent en 6^{ème} au collège Louise de Savoie
- faire travailler ensemble les équipes de la Cité des arts et de l'Education Nationale autour d'objectifs, de contenus et de projets communs.

Les 2 derniers objectifs ne sont pas atteints malgré l'ancienneté du dispositif. Les écoliers du Biollay ne sont pas ou peu présents dans les classes Arts et cultures ; la finalité (développer la mixité sociale à la Cité des arts par le biais des classes Arts et cultures) ne fonctionne pas. En outre, les équipes enseignantes des deux établissements ont du mal à fonctionner ensemble, les objectifs et les cultures professionnelles divergent.

Par conséquent, la Cité des arts se retire des Classes Arts et Cultures du collège Louise de Savoie, pour redéployer les heures vers d'autres publics (scolaires, petite enfance, public porteur de handicap par exemple). D'autres modes de fonctionnement avec le collège permettront de faire vivre le partenariat autrement.

Par exemple, la création d'un orchestre à l'école implanté au Biollay et sur l'ensemble du cycle 3 permettrait un tuilage avec la 6^{ème} du collège Louise de Savoie. On peut alors imaginer que la Cité des arts devienne un lieu envisagé par ces enfants, qu'ils s'y inscrivent ou qu'ils la fréquentent comme un lieu de culture accessible, parce que connu et repéré.

f. Les lycées publics chambériens

Le lycée Vaugelas et la classe Musique Danse Théâtre

Lors de la dernière réforme du baccalauréat, le lycée Vaugelas n'a plus été en mesure de poursuivre le dispositif « Sportif Musiciens Danseurs » (SMD) pour des raisons d'emplois du temps. De surcroît, ces classes ne concernaient que les élèves qui se dirigeaient vers un bac S, ce qui questionnait l'ancienne équipe de direction du lycée.

Un nouveau dispositif est alors né : le parcours « Musique Danse Théâtre » qui s'adresse aux lycéens de seconde uniquement. L'ouverture au théâtre est un nouvel atout de cette classe ; mais sur le fond, ce dispositif permet aux élèves de Savoie de poursuivre leurs études artistiques en parallèle des études générales, grâce notamment à la présence d'un internat au lycée, et en choisissant cette fois-ci les spécialités de leur choix au lycée. Les élèves au profil plus littéraire, par exemple, trouvent désormais une entrée possible dans cette classe. L'aménagement d'horaire permet de suivre des cours à la Cité des arts en journée, sans alourdir les activités suivies en soirée.

Un autre intérêt de ces classes est de permettre à ces jeunes artistes de rejoindre le CRR, pour beaucoup en 3^{ème} cycle, qui n'existe pas ou presque dans les EEA de Savoie. Le CRR joue ainsi pleinement son rôle de pôle ressource à l'échelle départementale.

Il est donc proposé de poursuivre et d'amplifier les classes MDT.

Plusieurs pistes d'évolution sont envisagées, à construire et finaliser avec le lycée Vaugelas :

- étendre le dispositif à la classe de 1^{ère}, et potentiellement la terminale
- faire du lien entre le contenu et les enseignants dans les spécialités théâtre et musique présentes au lycée, et l'équipe d'enseignants spécialisés du CRR
- développer d'autres formes de partenariats avec le lycée, notamment à l'adresse des internes, nombreux, et disponibles les soirs pour fréquenter la Cité des arts.

Le lycée Louis Armand et le lycée Monge

Un partenariat plus modeste mais bien installé existe avec les lycées Louis Armand et Monge. Il prend souvent la forme d'une mise à disposition de l'auditorium dans le cadre d'actions d'éducation artistique et culturelle mêlant plusieurs acteurs.

Restitutions de lycéens avec une séance scolaire et une séance tout public et /ou spectacles professionnels à destination des élèves : différents formats coexistent. Des actions pédagogiques ponctuelles menées par des enseignants de la Cité des arts ont également lieu.

Une piste intéressante d'évolution est envisagée avec le lycée Louis Armand : accompagner des élèves pour qu'ils s'emparent et participent au projet du Scarabée.

g. La petite enfance

La Cité des arts s'inscrit pleinement dans la démarche du Comité d'Action Culturelle qui s'est donné pour objectif de créer des passerelles entre les acteurs de la petite enfance et de la culture, pour favoriser le développement de l'enfant et l'ouverture au monde.

A cet égard, l'éveil culturel des 0-3 ans constitue un enjeu particulièrement important. Les projets portés ont pour but de créer du lien social en mixant les publics, de favoriser l'expression et l'estime de soi, d'améliorer la qualité de vie et de susciter l'envie de participer, créer, découvrir. Ils se déclinent en actions s'appuyant sur la pratique artistique, la découverte d'œuvres et la rencontre avec les artistes.

La Cité des arts, et particulièrement Le Scarabée, sont des structures d'appui particulièrement à-même de développer cet axe, en raison de compétences et d'actions déjà présentes pour mener des actions avec ce public, et plus largement un public familial : s'adresser aux enfants de 0-3 ans signifie d'établir aussi des liens avec leurs familles, proposer des activités auxquelles les adultes peuvent participer, créer des moments de partage où l'expression artistique devient un mode de communication privilégié entre adultes et enfants.



Les liens de proximité, déjà tissés avec des acteurs éducatifs, sanitaires, sociaux et médico-sociaux, permettent d'envisager de mettre des actions en place dès à présent :

- ateliers musicaux, dans le cadre d'une structure d'accueil (crèche, multi-accueil, relais d'assistantes maternelles...)
- dispositif plus ouvert (café parents, bibliothèque à l'instar des Racontines ou Petites histoires en musique...)
- Interventions en milieu de soin (néo-natalité) ou médico-social (musique, arts plastiques)
- Séances de médiation autour d'une exposition aux contenus et modalités d'accueil adaptés
- interventions au Foyer Départemental de l'enfance
- Accueil d'un public familial incluant de très jeunes enfants, à des spectacles, expositions et concerts spécifiques

h. Communiquer aujourd'hui

La communication interne et externe de la Cité des arts est une problématique récurrente, dans un établissement de presque 2000 élèves et qui accueille chaque semaine des milliers de personnes. La manière dont on communique, les supports, les mots ou images choisis nécessite aujourd'hui de progresser pour atteindre 2 objectifs :

- être plus clair (en interne au sein des équipes, en externe pour les usagers)
- être plus moderne, en ayant notamment davantage recours au numérique qu'au papier

Communiquer auprès des publics inscrits : le choix des mots

Un outil reste à inventer pour élargir l'information, capter davantage de personnes, mutualiser le grand nombre de propositions différentes sur la Ville.

Le site de la Cité des Arts fait apparaître dans un tableau les nombreux ensembles et activités proposés, mais les commentaires très « pédagogiques » qui s'y rapportent ne semblent pas suffisamment accueillants pour une personne extérieure, possiblement intimidée par l'image quelquefois élitiste que véhiculent les conservatoires.

La refonte de ce tableau est nécessaire. Il peut revêtir une forme interne plus fonctionnelle et une autre plus ouverte, en évitant par exemple de parler de cycles. (Débutant, moyen, confirmé...).

Actions à mener :

- retravailler tous les supports de communication d'ordre pédagogique (page internet, fiches pédagogiques, maquettes de cursus, règlement pédagogique)
- après avoir travaillé une première version, rencontrer des usagers : élèves, jeunes et moins jeunes, parents d'élèves, pour « tester » les nouveaux supports
- remise dans les circuits de communication les nouveaux supports
- en interne, et suite à la refonte de l'organigramme, retravailler/clarifier les circuits de communication, et le rôle des instances (CP, plénière, p'tit déjà inter-équipe)

Communiquer auprès du tout public : le choix des supports

Aujourd'hui, la communication auprès du public se fait de plusieurs manières :

- affiches, flyers, marques pages
- cartons d'invitations
- newsletter hebdomadaire
- page Facebook
- mails
- site web « Cité des arts » de la Ville

- réseau Decaux + affichage dans les bus
- plaquette annuelle
- agenda numérique du Dauphiné Libéré
- Chambéry Magazine

Un nouveau moyen de communication pourra être la plateforme interactive liée au nouveau logiciel de scolarité. Mais plus fondamentalement, il est nécessaire de réduire, voire supprimer la communication par papier, en développant la communication numérique d'une part, et sur les réseaux sociaux d'autre part. Etre plus efficace, mais aussi peut-être plus vertueux écologiquement...

Conséquences et actions à mettre en œuvre :

- Pôle action culturelle : profil du ou de la futur·e apprenti·e « community manager »
- Acquisition d'écrans et du logiciel adéquat pour équiper le hall d'entrée
- Formation d'un ou plusieurs agents pour l'alimentation de l'outil
- Toilettage approfondi de la page Cité des arts de la Ville de Chambéry
- Abandon de la plaquette « historique » de la Cité des arts pour une communication via internet accrue ; développement de la page Facebook et création d'une page Instagram Cité des arts.

i. Synthèse des actions à mener



3.4 Enseigner aujourd'hui

Les établissements d'enseignements artistiques spécialisés publics proposent un enseignement initial à l'art et à sa pratique, visant principalement l'épanouissement et l'accomplissement personnel. Lieux d'apprentissage de l'art et par l'art, ils ont aussi vocation, au titre de cette mission de service public, à assurer un rôle de sensibilisation, d'information, d'orientation et de conseil. La pratique artistique développe des compétences transversales, qui peuvent contribuer à la définition d'un projet professionnel dans les métiers les plus divers : métiers de la création et de l'interprétation artistique, de la scène, du son et de l'image, de l'enseignement et de l'éducation, de la recherche et de la documentation, de la médiation culturelle...

Les formats et contenus d'enseignement à la Cité des arts ont énormément évolué ces dernières années : projets personnels des élèves, transversalité, éveil pluridisciplinaire, arts numériques, ouverture des Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) n'en sont que quelques exemples. Ce nouveau projet d'établissement propose un certain nombre d'axes de développement et d'évolution de dispositifs existants, mais aussi la création de nouveaux formats et expérimentations initiés par les enseignants particulièrement. L'enjeu est de s'adapter toujours mieux aux évolutions de la société, à l'écosystème culturel en perpétuel mouvement, aux axes de la nouvelle politique culturelle de la Ville.

a. La création et l'expression artistique et culturelle

Mettre l'élève « en création », c'est lui permettre d'utiliser un puissant outil d'expression qui convoque l'ensemble de ses compétences, de sa culture ; l'acte de création, quel que soit le parcours accompli, est extrêmement motivant. La personne a la possibilité de s'exprimer avec les outils qu'elle choisit, qui sont le fruit de son expérience, son histoire, sa culture. En lui donnant un vrai espace d'expression, on lui offre la possibilité de faire des choix, de prendre des risques, d'expérimenter, et finalement « d'avancer ».

La création et les projets personnels des élèves sont déjà fortement présents dans l'ADN de la Cité des arts depuis des années, et particulièrement développés lors du précédent projet d'établissement.

Il s'agit désormais d'aller plus loin en termes de généralisation, de multiplication des outils et des espaces dédiés, et de considérer la transversalité à tous les niveaux comme un moteur incontournable.

Valoriser les créations des élèves : « la Fabrique de l'inattendu »

La « Fabrique de l'inattendu » est le nom donné à un nouveau dispositif qui découle à la fois des réflexions d'une commission sur la création, et du bilan perspectives du dispositif de « la Troupe », qui s'est essouffé au fil des ans.

C'est un encouragement à la créativité, à concrétiser le désir d'expression personnelle en aménageant un espace/temps pour la présentation des travaux d'élèves au public. C'est

une sorte de tribune libre orientée exclusivement sur des créations d'élèves (individuelles ou collectives) de toutes disciplines, avec ou sans transversalité.

L'idée est de rendre plus récurrente la création au sein de la Cité des Arts : elle devient une pratique courante, et non pas un événement.

Ce dispositif nécessite un référent enseignant pour cette action, un créneau réservé à l'auditorium. Le travail de préparation doit être pris en compte : il s'agit de formuler une proposition thématique, d'informer les collègues et les élèves, de gérer les propositions artistiques, de travailler avec la régie...

Les moyens nécessaires se résument principalement à une décharge horaire pour l'enseignant-e référent-e, un soutien de l'action culturelle pour la valorisation des différents événements, et une concertation avec l'équipe de régisseurs pour répondre aux besoins des jeunes (ou moins jeunes !) créateurs.



La création, la transversalité entre les disciplines et les esthétiques restent une composante forte de l'identité de la Cité des arts. Cependant, il ne s'agit pas de négliger ou mettre au second plan l'étude et la transmission du patrimoine théâtral, musical et chorégraphique, qui n'existe que s'il est interprété. Création, transversalité et interprétation ne s'opposent pas mais au contraire se complètent et se nourrissent.

b. Développer les usages numériques

La question du numérique traverse l'ensemble des métiers présents à la Cité des arts, et concerne l'ensemble des équipes, des élèves et familles, du public.

Les outils numériques sont déjà largement présents. Cependant, on peut constater un usage inégal selon les domaines d'activités, et un certain retard en équipement, nécessitant un investissement résolu, allant bien au-delà du remplacement du matériel vétuste.

L'objectif de ce nouveau projet d'établissement est d'aller plus loin dans l'ensemble des usages du numérique. Pour ce faire, il ne s'agit pas de chercher à suivre au plus près l'évolution - de plus en plus rapide - des outils, mais de se saisir des enjeux fondamentaux de leur usage, en termes de :

- Production artistique
- Pratiques pédagogiques
- Gestion technique et administrative
- Communication en interne et externe.

Sans faire du numérique un objet fondamental du projet d'établissement, il faut savoir s'en emparer comme objet incontournable aujourd'hui, à utiliser avec pertinence et discernement.

La Cité des arts répond déjà en partie à l'ambition de la politique culturelle de la Ville de développer l'usage du numérique sous toutes ses formes. A titre d'exemple, le festival de création numérique « Oreilles en boucles » par et pour les enfants est désormais repéré par de nombreux acteurs culturels et/ou de l'éducation largement au-delà de la Savoie.

Expression et création

Le festival Oreilles en boucles

Depuis sa première édition en 2015, le festival Oreilles en Boucles (OEB) n'a cessé d'évoluer. Focalisé au début sur la création artistique en milieu scolaire par et pour les enfants avec l'utilisation des nouvelles technologies, OEB s'est élargi peu à peu à l'enseignement spécialisé et à une programmation pour le tout public. Il s'agit de poursuivre sur cette lancée pour les 2 prochaines éditions, OEB#5 en 2024 et OEB#6 en 2026.

Organiser un festival de cette ampleur, mélangeant des classes d'écoles élémentaires venant de toute la région Auvergne Rhône-Alpes, les élèves et les enseignants de la Cité des arts et le grand public, en cours d'année scolaire, est une véritable gageure. Comme les cours habituels de la Cité des arts sont annulés et remplacés par d'autres propositions, avec un planning de la semaine bouleversé, cela consiste quasiment à organiser une 2^{ème} rentrée, comme une « bulle » entre 2 périodes pour lesquelles les familles et les enseignants ont calé leurs emplois du temps respectifs.

Suite au bilan d'OEB#4 en 2022, on relève des points à améliorer ou à questionner pour leur pertinence dans un rapport « moyens financiers et humains / résultats obtenus ».

- Des ateliers et des spectacles en quantité et à géométrie variable

Pour le grand public, il faut continuer à proposer des ateliers de découverte ou pratique autour de technologies numériques innovantes en petits groupes et des spectacles à l'auditorium, au Scarabée et à la Soute. Ces 2 formes commencent à être repérées par le public chambérien et contribuent au rayonnement du festival d'une part et de la Cité des arts d'autre part.

Pour les élèves de la Cité des arts, il faut ajuster les contenus pédagogiques des ateliers (en remplacement des cours habituels) pour que chaque « catégorie » d'élève (âge, discipline, esthétique) trouve un intérêt à s'inscrire dans ces ateliers. On note par exemple peu d'implication des élèves en 3^{ème} cycle jazz et MAA, peut-être en raison de leur pratique déjà courante des nouvelles technologies.

Que ce soit pour les élèves, les enseignants de la Cité des arts ou le grand public, il faut élargir les « niveaux » des ateliers. La particularité des usages du numérique réside dans la spécialisation de certaines (acquise parfois en autonomie, en autodidacte et parfois via un enseignement) tandis que d'autres vont être novices ou presque. Et beaucoup d'utilisateurs naviguent entre ces 2 extrêmes.

Pour environ 1800 élèves de la Cité des arts, 250 scolaires et 500 personnes grand public, il faut une offre variée pour susciter l'intérêt de chacune.

- Les équipes de la Cité des arts mobilisées pour un événement hors norme et des artistes extérieurs

Si plusieurs enseignant·e·s peuvent prendre en charge des ateliers, d'autres n'en ont pas les compétences. Il est donc indispensable de faire appel à des artistes extérieurs, ce qui nécessite des moyens financiers importants.

La régie technique de l'ensemble du festival est aussi un point clef. Les différents dispositifs, ateliers et spectacles sont la plupart du temps « lourds » en terme de matériel et nécessitent un long temps d'installation. Les équipes techniques de la Cité des arts sont très sollicitées et il peut être nécessaire de faire appel à des régisseurs extérieurs pour renforcer les moyens humains.

Les équipes administratives (accueil, action culturelle, communication, direction et scolarité) et d'entretien doivent être également fortement impliquées pour la réussite de cet événement car l'organisation de cette semaine exceptionnelle touche l'ensemble des missions des agents.

Le festival Oreilles en Boucles s'est fait une notoriété sur la région Auvergne-Rhône Alpes (et au-delà). On peut noter d'ailleurs d'autres initiatives similaires dans des collectivités de la région (Villeurbanne, Valence...). La Cité des arts, en donnant de l'ampleur à cet événement, tant en termes de quantité d'ateliers et de spectacles, de qualité pédagogique et artistique, d'originalité et d'innovation qu'en termes de cibles de publics différents affirmera le numérique comme vecteur de création et d'expression dans ses enseignements artistiques et contribuera, à sa mesure, à la réflexion sur les limites et les atouts de l'utilisation des outils numériques.

« Artistes électroniques »

A la frontière entre l'utilisation du numérique comme outil d'expression artistique et comme territoire de jeu, la Cité des arts expérimentera des formules de stages d'initiation à l'électronique pendant les vacances scolaires, mené par le médiateur numérique de la Cité des arts. Ce dispositif, totalement interdisciplinaire, contribuera à ouvrir le champ des possibles pour les jeunes, dans un contexte différent des cours habituels.



*« Une lumière qui change de couleur quand tu dances ?
Une sculpture qui réagit au toucher ?
Un effet appliqué au moindre mouvement de ton instrument ?
Tout est possible (ou presque), tant que tu en as l'idée ! »*

Transmission et ressources

Partant du constat que de nombreux enseignant·e·s sont aujourd'hui contraint·e·s de travailler avec leur propre matériel (ordinateurs, tablettes, carte son pour les musiciens ou cartes graphiques pour les plasticiens...), dans et hors les murs de la Cité des arts, une **réflexion sur l'équipement numérique des enseignants** s'impose. Le but étant d'aboutir à un plan d'action pour réduire les retards pris, par exemple par rapport à l'Education Nationale.

- **L'équipement de salles de cours** en tableaux numériques interactifs ou encore en écrans et vidéoprojecteurs, en caméras et PC spécifiques pour les arts graphiques, notamment pour les cours de musique à l'image est un premier pas à envisager rapidement.
- **Espace numérique de travail** : Sur le plan strictement pédagogique et dans l'idée de rendre plus visibles les approches créatives et collaboratives, le besoin de travailler sur une plateforme de type espace numérique de travail se fait sentir. Aujourd'hui certains professeurs mettent en place des « padlets », les partagent, mais le fait d'avoir un endroit marqué institutionnellement où on peut laisser des informations, des fichiers, favoriserait l'interaction entre élèves et enseignants et la modernisation des pratiques. Un nouveau logiciel de scolarité pourrait répondre à cet objectif.
- **Reconduite de licences de logiciels métiers** : Finale, Reaper, Audio Sculpt, Ableton Live, suite Adobe (Photoshop, Première, After effect)
- **Numérisation du fond** de partitions de la médiathèque, et participation au projet de labellisation Bibliothèque Numérique de Référence porté par la Ville
- **Adhésion au réseau CANOPE** pour bénéficier notamment d'un accès au parc de matériel audio-visuel

Gestion et communication

- **Achat de logiciels métiers spécifiques aux organisateurs de spectacle** : Régie Spectacle (achat effectué en 2022 : montée en compétences des agents utilisateurs en cours)
- **Changement du logiciel de scolarité** aujourd'hui désuet et non fiable (consultation et établissement d'un cahier des charges en cours).

Vers un nouveau département numérique

Les outils numériques sont devenus des outils de production artistique, particulièrement dans les domaines de la musique et des arts visuels. A la Cité des arts, des contenus d'enseignement correspondants, comme la composition électro-acoustique, la MAO (musique assistée par ordinateur), le dessin et la peinture numériques, le montage vidéo, ainsi que la création musicale liée à l'image, sont d'ores et déjà proposés.

Il paraît aujourd'hui essentiel de créer un nouveau département numérique qui aura pour objectif de :

- repérer les différents enseignements et projets menés à la Cité des arts dont le numérique est un enjeu majeur
- développer des propositions cohérentes en termes de contenus et de parcours possibles, adaptés à différents publics
- enrichir l'offre par des contenus intra- et transdisciplinaires
- développer l'éducation à l'image, aux droits d'auteur, à la sobriété numérique

Pour résumer, il s'agit de construire une offre structurée et lisible, qui permette d'apprendre à entrer dans une démarche de production artistique par le biais d'outils et de techniques numériques à la Cité des arts.

L'APEJS et le Conservatoire travaillent en partenariat depuis de nombreuses années dans les domaines du jazz et des musiques actuelles. Les deux entités auront également à articuler leurs propositions respectives dans le domaine du numérique, à trouver de nouvelles convergences, et à donner une lisibilité à l'ensemble.

La création de ce nouveau département nécessite la mise en place d'un groupe de travail, force de proposition, ainsi qu'un·e coordinateur·trice, véritable courroie de transmission entre les différents départements, corps de métiers et acteurs présents à la Cité des arts, les instances de pilotage et de consultation: le conseil pédagogique, le comité de direction, le conseil d'établissement...

c. Les arts visuels

Etat des lieux

L'enseignement des arts visuels à la Cité des arts repose sur l'activité historiquement portée par l'Ecole Municipale d'Art (EMA). Il englobe les arts plastiques (dessin, peinture, gravure, sérigraphie, modelage, sculpture, modèle vivant) et l'art numérique (dessin et peinture numérique, montage vidéo, animation graphique). Ces activités sont déployées sur trois sites : site central au parc du Verney (bâtiment est), antennes de quartier au Biollay (bâtiment Descartes-CSAB) et dans les Hauts de Chambéry (Centre Polyvalentaction sociale).

Pour donner une nouvelle place aux arts visuels parmi les quatre spécialités enseignées à la Cité des arts (comprenant aussi danse, musique et théâtre), une réorganisation du fonctionnement de l'EMA a été impulsée au cours du précédent projet d'établissement.

Cette démarche visait à favoriser l'interdisciplinarité, une collaboration accrue entre équipes pédagogiques, et aussi à harmoniser le fonctionnement administratif pour le suivi de la scolarité et des projets (expositions, actions hors les murs...). Une nouvelle répartition des missions et des tâches au sein de l'équipe pédagogique de l'EMA, mais aussi des équipes techniques et d'action culturelle a été entreprise et reste à parachever pour donner un nouvel élan aux arts visuels à la Cité des arts.

La singularité de l'enseignement des arts visuels

Les arts visuels en tant que spécialité à part entière sont enseignés à la Cité des arts au même titre que la danse, la musique et le théâtre. Toutefois, l'enseignement est axé sur le développement de la singularité artistique de chaque élève, sans référence à un cursus prédéfini.

L'EMA s'inscrit dans le réseau de l'Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales (ANEAT), et en respecte la charte décrivant les finalités d'un enseignement dans les écoles d'art relevant du service public. Les enseignements dispensés au conservatoire (danse,

musique et théâtre) respectent quant à eux le Schéma National d'Orientation Pédagogique du ministère de la culture.

« Ces écoles ont pour mission fondamentale la formation aux pratiques artistiques et culturelles de leurs usagers. Elles proposent tant aux jeunes qu'aux adultes qui les fréquentent, une approche du processus de création nécessaire à l'élaboration d'un projet. Pour les plus jeunes, elles adaptent des dispositifs d'éveil et de sensibilisation. La recherche d'épanouissement personnel, de plaisir dans la pratique artistique est prise en compte dans le parcours de l'élève ».

« Ces écoles sont non diplômantes mais, si certaines d'entre elles assurent déjà la préparation aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art par des cursus spécifiques ou des classes préparatoires dédiées, elles s'inscrivent toutes dans l'objectif de créer un véritable parcours permettant à leurs usagères et usagers de franchir différentes étapes selon leurs aspirations »

Extraits de la Charte de l'ANEAT

L'écriture de ce nouveau projet d'établissement permet de clarifier l'articulation des arts visuels avec les autres enseignements, et plus largement leur place à la Cité des arts.

Avec en toile de fond l'esprit de la charte de l'ANEAT, plusieurs pistes de travail sont identifiées :

- Affirmer l'identité spécifique des lieux d'exposition à la Cité des arts, alliant de manière indissociable une exigence artistique à la hauteur de la création contemporaine professionnelle à des actions de médiation artistique auprès des publics les plus diversifiés ;
- Développer des actions incluant notamment de très jeunes enfants (0-6 ans) et leurs familles (voir 3.3 g) ;
- Renforcer la présence de la Cité des arts dans les antennes de quartier (Biollay et Triolet), aller vers de nouveaux publics en appui sur les acteurs et structures présents (CSAB, Scarabée...);
- Renforcer les actions en partenariat avec l'Education Nationale et la Cité éducative: projets Kézako, école ouverte, formation d'enseignants en lien avec le Rectorat de Grenoble
- S'appuyer sur des résidences artistiques (spécifiques, transversales, de territoire) pour soutenir des pratiques créatives collectives ;
- Conforter et développer les actions hors les murs (ateliers à l'hôpital, expositions en médiathèque, à la galerie Euréka)
- Contribuer à donner un nouveau souffle aux partenariats et événements locaux (musées, festival de la BD, Lafi Bala) ;
- Développer les enseignements liés à l'art numérique. Dans ce domaine, un travail interdisciplinaire s'avère particulièrement pertinent, notamment pour allier musique et image (voir 3.4 i) ;
- Valoriser les travaux des élèves (anciens et actuels) par des expositions telles que « Echange et change » (voir 3.5 a) ;
- Renforcer les enseignements liés à une préprofessionnalisation : stages « Recherche Arts Plastiques et Perfectionnement » (RAPP), Passeport création, ateliers ados pluridisciplinaires et aide à la préparation des dossiers d'entrée à l'enseignement supérieur

- Conforter les partenariats avec les institutions d'enseignement supérieur : écoles supérieures d'art (réseau ANdEA) et l'Université Savoie Mont Blanc (licence Infocom) (voir 3.5 b).



d. Développer le théâtre

« L'enseignement du théâtre (...) suppose la prise en compte des évolutions qui traversent la société et de la façon dont elles agissent de manière intime et collective dans les générations qui se forment au plateau : s'inscrivant nécessairement dans un contexte socio-culturel et géopolitique prégnant, il travaille pour autant à déployer la fiction et nourrir les imaginaires (...). »

(Extraits du schéma pédagogique 2023 de la DGCA)

Etat des lieux :

La représentation de la spécialité « théâtre » reste minoritaire à la Cité des arts comme dans beaucoup de lieux d'enseignement artistique, tant en termes d'heures d'enseignement que, mécaniquement, du nombre d'élèves inscrits.

Sous l'impulsion de la nouvelle équipe municipale et d'une politique culturelle qui vise la diversité des pratiques et des expressions culturelles, des heures d'enseignement du théâtre ont été créées

permettant de développer des interventions en milieu scolaire. Cette mission d'EAC désormais enclenchée appelle une nouvelle étape ambitieuse de développement du théâtre, dont la finalité est de structurer, rendre visible, amplifier les actions existantes et en inventer d'autres : à terme construire une offre riche et qualitative pour un public beaucoup plus large, qui nécessitera une re-priorisation des moyens, pour atteindre à terme la création d'1 ETP.



Les pistes de développement

EAC, enseignement général et supérieur

- Etoffer le dispositif Kézaco par de nouvelles propositions autour du théâtre ;
- Proposer des temps de formation aux enseignants de l'Education Nationale à l'instar de la démarche de transmission développée par l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale (ANRAT).
- Développer les collaborations et la complémentarité avec le lycée Vaugelas via la spécialité théâtre présente dans cet établissement, et la classe « MDT » (voir 3.3 f.) ;
- Poursuivre et amplifier les actions menées avec la licence de Lettres de l'UMSB (ouverture de cours pour les étudiants).

Pratique amateur et élargissement des publics

- Ouvrir les stages de découverte organisés dans le cadre du cursus théâtre au conservatoire (jusqu'à présent réservés aux élèves inscrits) à d'autres publics ;
- Mettre en place des temps de découverte de textes contemporains en s'inspirant du dispositif « les lundis en coulisse » de Malraux scène nationale ;
- Développer des stages de découverte ou de perfectionnement pour le public adulte.

Elargir les réseaux pour développer la pratique du théâtre

- Identifier les compagnies locales avec lesquelles des interactions/projets peuvent être développés avec la Cité des arts ;
- Poursuivre et amplifier les partenariats et projets avec Arc en Cirque ;
- Soutenir et amplifier les projets des équipes enseignantes de théâtre des conservatoires de l'Arc alpin et de Villeurbanne : rencontres d'élèves, partage de l'offre d'action culturelle, ouverture des stages et master classes aux élèves du réseau
- Développer un partenariat fort avec Malraux scène nationale (voir plus bas).

Accompagnement à la professionnalisation

- Enrichir l'offre d'enseignement théâtre en créant un 3^{ème} cycle menant au Diplôme National d'Orientation en Théâtre et répondre ainsi au Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture et de la Communication
- Accompagner les pratiques préprofessionnelles et les compagnies émergents (voir ci-dessous et 3.5 a)
- Développer les liens avec les structures culturelles proposant l'enseignement du théâtre, identifier les publics et leurs besoins, travailler en coopération et rechercher la complémentarité



Le partenariat avec Malraux Scène Nationale et La Base

Le lien entre La Base et les classes de Théâtre de la Cité des arts est déjà bien existant, via



le Collectif Ressources Accompagnement (CRA). L'objectif du CRA est d'accompagner les équipes artistiques, d'échanger des savoirs, de mutualiser les ressources. Pour les élèves de la Cité des arts, c'est donc une aide considérable en terme d'accompagnement, et notamment

l'intégration dans des réseaux.

Un partenariat avec Malraux Scène Nationale existent pour les sorties spectacles à tarif préférentiel, accompagnées par les enseignants. Cependant en ce qui concerne l'enseignement du théâtre, le lien est à travailler pour que le partenariat prenne toute sa dimension. Par exemple :

- Saisir systématiquement les opportunités de rencontres avec les artistes ;
- Echanger sur les opportunités de programmation pour les mettre en cohérence avec les projets du Scarabée et de la Cité des arts ;
- Imaginer des résidences en co-production ;
- Créer du lien entre les contenus pédagogiques et la programmation

Accompagnement et orientation des élèves

Les métiers du spectacle vivant sont nombreux et très diversifiés. Les parcours possibles de formation professionnelle, le nombre d'écoles supérieures existantes et leurs spécificités nécessitent un accompagnement et une aide à l'orientation pour les élèves qui se destinent à une professionnalisation.

Aujourd'hui, cette mission de « conseil » est en grande partie assurée par les enseignants de la Cité des arts, grâce à leur présence dans différents réseaux professionnels.

Afin d'accompagner de manière plus forte encore les élèves dans leurs choix, la Cité des arts intégrera un réseau plus large, à l'échelle du territoire Rhône-Alpes, en s'associant à des journées d'information en cours d'élaboration avec les conservatoires de Grenoble, d'Annecy, de Lyon et Villeurbanne. La forme visée pour ces journées est celle d'un forum du type « salon de l'étudiant » pour les métiers du spectacle vivant, et particulièrement le théâtre. A terme, un document d'aide à l'orientation devrait être créé, qui recensera l'ensemble des possibilités de débouchés professionnels dans ce domaine.

e. Danser !

« La danse a ceci de particulier que le substrat de son art est le corps lui-même, et donc la personne. L'œuvre, la chorégraphie ou la pièce est éphémère et disparaît aussitôt après avoir existé ». Janine Orssaud

La danse sollicite le corps dans sa totalité, et développe un rapport à l'espace particulier. Les compétences que développe cette forme d'expression artistique sont riches en termes de complémentarité avec d'autres disciplines artistiques. Il existe déjà certains cours interdisciplinaires (cours de Formation musicale mélangeant danseurs et musiciens, cours spécifiques pour les comédiens) mais en nombre insuffisant. De même, le nombre d'heures disponibles pour des interventions dans le cadre de l'EAC reste minime.

Ainsi, c'est une spécialité qui nécessite d'être développée à la Cité des arts.



Les axes à développer :

- imaginer un projet danse EAC fort, en accueillant par exemple une classe pendant toute une semaine à la Cité des arts
- mettre en place des cours de danse pour chaque cycle de théâtre
- ouvrir un atelier de danse inclusive (toute personne y compris les personnes en situation de handicap)
- développer des master classes sur l'ensemble des cycles ; actuellement les moyens permettent principalement d'en assurer pour le cycle 3, en touchant chaque année une discipline différente
- atteindre une offre d'enseignement complète pour l'ensemble des parcours et des disciplines proposées (classique, contemporain, jazz) pouvant mener jusqu'à l'obtention du Diplôme National d'Etudes Chorégraphiques (DNEC).

La danse est un domaine dans lequel l'équilibre filles/garçons n'est pas observé. (voir 3.1)

Quelques pistes d'actions sont identifiées pour lutter contre les stéréotypes, d'autres sont à inventer !

- Utiliser le développement de l'EAC comme levier puissant d'une danse pour toutes et tous
- Travailler finement les supports de communication, et notamment les visuels choisis
- Porter une attention particulière au choix des artistes accueillis en master class, prendre quand c'est possible le « contrepied » du stéréotype.

f. De nouveaux enjeux pour les Musiques actuelles et le jazz

Etat des lieux

Historiquement, les élèves qui intégraient les pôles jazz et MAA entraient essentiellement en cycle 3, venus pour se perfectionner, obtenir un DEM et s'orienter vers les études supérieures ou intégrer directement la vie professionnelle.

Ce paradigme a aujourd'hui changé ; les raisons sont multiples, et sont entre autre liées au développement en Rhône Alpes d'une offre d'enseignement du jazz et des MAA plus riche, dans des villes où la vie étudiante est plus dense (par exemple, Villeurbanne, Valence-Romans). Le nombre d'inscriptions en baisse dans ces spécialités à la Cité des arts montre la nécessité de se réinventer, d'évoluer et de s'ouvrir à un public plus jeune : reconstruire une offre qui corresponde à la réalité territoriale.

Vers une fusion des départements jazz et MAA

Une première étape consiste en la fusion de ces deux spécialités : jazz et MAA. Il ne s'agit pas de gommer les identités de chacun, ni les spécificités des modes d'apprentissage, mais plutôt, en travaillant à partir des points de convergences nombreux et en bénéficiant d'une équipe en place experte et pour beaucoup d'enseignants déjà dans une forme de transversalité, d'aller vers un département plus fort, plus visible.

Dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement, cette fusion fera l'objet d'un travail co-construit avec l'équipe enseignante, et débouchera sur l'élaboration d'un nouveau projet pédagogique « Jazz et MAA à la Cité des arts ».

Etre présent dans les réseaux du territoire

Les pôles jazz et MAA sont repérés dans les réseaux régionaux et nationaux (JazzRa, établissements d'enseignement supérieur, réseaux professionnels). En revanche, ils sont encore représentés de manière inégale à une échelle plus territoriale. Les liens avec les structures de diffusion des MAA et jazz locales, par exemple, peuvent être amplifiées. La présence systématique de la Cité des arts sur les projets départementaux également, ce qui permettra une visibilité accrue.

L'enjeu est d'importance, puisqu'il s'agit :

- D'affirmer l'expertise de la Cité des arts dans ce domaine, sa mission de service public qui couvre aussi le domaine du jazz et des MAA
- De changer une image de l'enseignement du jazz et de MAA proposé à la Cité des arts, identifiée comme un lieu de préprofessionnalisation principalement.

Ouvrir l'enseignement du jazz et des Musiques Actuelles Amplifiées (MAA) à un public plus jeune

A travers les discussions sur la création, il apparaît que certaines compétences aident à l'expression. En musique, l'oreille, la mémoire, la vitesse dans la prise de décision sont des qualités à développer.

L'objectif est de construire une offre d'enseignement dès le cycle 1 autour de pratiques différentes, pour lesquelles la créativité est au centre, à l'instar de dispositifs repérés dans

d'autres conservatoires (exemple : l'ENM de Villeurbanne). L'entrée dans ce cycle ne serait donc pas forcément instrumentale, et le collectif un préalable.

Le redéploiement d'heures au sein du département semble une condition de réalisation de ce nouveau cycle, tout comme une communication efficace auprès du public.

g. Faire évoluer le partenariat Cité des arts/APEJS

L'offre d'enseignement

Les évolutions de l'enseignement du jazz et des MAA à la Cité des arts (voir 3.4 g/) ne peuvent se construire qu'en lien avec l'APEJS, partenaire historique. Les axes de travail sont multiples, et feront l'objet de séances de travail communes dans le cadre du plan d'action de ce nouveau projet d'établissement :

- Re-poser les particularités, identités, objectifs des deux structures ; quels cours communs, quelles conditions de circulation des élèves, quels cadres pour les offres communes d'enseignement proposées à des partenaires (USMB par exemple)
- Prendre en compte l'arrivée de nouveaux diplômes professionnels délivrés par l'APEJS, réfléchir et articuler les parcours 3^{ème} cycle proposés par le CRR en cohérence
- Travailler la complémentarité, éviter la concurrence
- Clarifier l'offre d'éveil à la Cité des arts APEJS et CRR. Les cours d'éveil par une entrée MAA s'étoffent du côté de l'APEJS : quelle répercussion sur l'offre du côté du CRR, et quelle lisibilité pour le public ? Idem pour les parcours adultes qui se développent à l'APEJS
- Repenser le contenu du BEM musiques actuelles que les 2 structures proposent, par le biais d'une réflexion commune sur les objectifs de cycle 2, et une répartition des missions plus claire.

Vers un département numérique commun (voir 3.4 b/)

La création d'un département numérique commun est une nouvelle opportunité de collaboration rapprochée entre les deux entités.

Les propositions de cours dans différentes spécialités artistiques existent au sein de plusieurs départements de la Cité des arts. L'APEJS développe également une offre autour des musiques numériques :

- Un cours d'éveil avec un instrumentarium électronique (synthétiseurs pour enfants)
- Young Electronic School : cours pour des adolescents sur la base d'utilisation d'hardware et software
- Cours de MAO pour les élèves de 3^{ème} cycle basés sur les techniques d'enregistrement et déjà ouverts aux élèves du CRR en cycle 3 de MAA et de jazz
- Cours individuels d'accompagnement de projet

La création d'un département numérique commun permettra de faire se rencontrer les équipes, les élèves, échanger sur les pratiques, ou développer des projets communs. Il permettra également de communiquer plus efficacement et plus clairement pour le public sur les offres présentes à la Cité des arts autour du numérique.

Développer les ensembles communs, croiser les publics

Les interactions APEJS-CRR existent à plusieurs niveaux : circulation des élèves, certains cours communs, un ensemble commun Cité des arts (Fanfare etc...).

Ce nouveau projet d'établissement vise à amplifier fortement ce partenariat. Les pistes identifiées à ce jour sont les suivantes :

- Ouvrir les « Souteries » (concerts organisés à la Soute pour les élèves de musiques actuelles de l'APEJS) aux élèves de MAA et jazz du CRR
- Ouvrir la « Fabrique de l'inattendu » (espaces de créations pluridisciplinaires d'élèves à l'auditorium) aux élèves de l'APEJS
- Imaginer un groupe vocal commun pour les adolescents tournés vers les musiques actuelles, à l'instar de la Fanfare etc... mais à destination d'un public plus jeune
- Imaginer un dispositif porté conjointement qui mélange instrumentistes, machines, et en association toute la dimension des arts visuels numériques (vidéo, U Jing, mapping...)

h. Les parcours souples : varier les tempi !

Le « temps »...

La question du temps est devenue un sujet majeur aujourd'hui, un sujet de société qui balaye tous les âges et qui a pris encore une autre dimension lors des premiers confinements liés à la crise du Covid.

Les établissements d'enseignement artistique n'ont pas d'autre choix que de s'adapter sans cesse au « temps » que les élèves peuvent/veulent consacrer à une pratique artistique. Leur envie, l'environnement familial, scolaire, universitaire, ce que représente pour eux une pratique artistique : tous ces éléments sont autant de facteurs de motivation ou de démotivation qui vont déterminer la poursuite de leur pratique dans le temps.

En musique ou en danse, on sait que l'on perd environ 50% des effectifs au bout de quelques années de pratiques seulement. Pour un enfant et dans notre société, quelques années c'est déjà beaucoup. Pour la formation d'un danseur ou d'un musicien, c'est juste le début...

Ainsi, on peut dire que les élèves qui suivent une formation sur l'ensemble du cursus proposé le font principalement par motivation (espérons-le !), sans négliger l'accompagnement de la famille qui reste un atout.

La notion de motivation est centrale. Des pas de géants ont déjà été faits à la Cité des arts pour travailler cette question : évolution de l'enseignement de la formation musicale, pratique collective au centre, pédagogie de projet, suppression des examens devant jury en 1^{er} cycle, et plus récemment le développement des projets des élèves.

Les projets des élèves et maintenant la création d'élèves même très jeunes, mis en avant dans ce nouveau projet d'établissement, sont des leviers puissants de motivation, car ils permettent aux personnes de s'exprimer, avec les outils de leur choix.

Ces leviers sont précieux, mais il faut en inventer d'autres, pour être toujours le plus en phase possible avec l'évolution de notre société. Offrir, ouvrir, multiplier les parcours d'apprentissage en gardant sans cesse en ligne de mire l'exigence : un enjeu fondamental pour les enseignants d'aujourd'hui.

Varier les formats

Il s'agit d'inventer un éventail de formats de temps pédagogiques différents. Parmi l'éventail des possibles à explorer, expérimenter :

- Cours sur une durée limitée qui s'organise autour d'un projet défini, à l'instar de certains de l'EMA
- Offre d'accompagnement à la pratique amateur, d'un suivi pédagogique à la demande ou une pratique dans un temps librement choisi avec la présence d'un enseignant-ressource (ados/adultes) ; cette pratique libre pourrait être l'une des réponses à apporter sur l'accompagnement de la pratique amateur
- Création de stages à la Cité, au Scarabée ou hors-les-murs, sur le modèle des classes à thèmes, stages de découverte ou de sensibilisation. La possibilité de faire entrer dans la Cité des arts ou le Scarabée des jeunes qui ne s'inscrivent pas à l'année mais qui par la proposition de stages en cohérence avec leurs désirs premiers pourraient en découvrir l'envie.
- Elargissement de l'accès à certains cours/certaines pratiques en auditeur libre avec droits d'inscription (par exemple stages de théâtre, cours de danse...)

Création d'une passerelle avec le dispositif Orchestre à l'école

Le projet d'Orchestre à l'école permet à des enfants de vivre une expérience unique qui se suffit à elle-même (voir 3.3 c.). Pour autant, certains d'entre eux souhaitent poursuivre leurs apprentissages en s'inscrivant à la Cité des arts. Ce basculement d'un fonctionnement encadré par l'éducation nationale, sur le temps scolaire, vers une pratique plus autonome, où les familles doivent faire la démarche de s'inscrire, où la notion de classe telle qu'ils l'ont vécue à l'école primaire disparaît au profit d'autres rencontres, nécessite un accompagnement spécifique, la création d'un « trait d'union ».

A l'instar du dispositif « Tutti* » proposé aux élèves de cycle 1, la proposition dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement est de créer une classe « passerelle » pour faire suite à l'orchestre à l'école, à partir d'un orchestre composé de 3 ou 4 instruments divers, à la manière d'un « Tutti » élargi, la pratique s'organisant sur un nombre d'années à définir et à raison de 2h/semaine sur un créneau unique, réparti comme pour le « tutti » :

- 1h de cours collectif d'un même instrument
- 1h de cours " atelier thématique " au choix en ensemble élargi (tous les instruments)

** Rappel : le dispositif « Tutti » est proposé pour les 2 premières années de cycle 1 en musique. Le principe est un créneau unique de 2 heures hebdomadaires, pendant lequel les élèves vivent de manière collective un temps d'apprentissage de l'instrument, et un temps de travail en atelier-orchestre. Les enseignants eux aussi collectivement (professeur de Formation Musicale, professeurs d'instruments).*

Temps de souplesse des enseignants

La proposition consiste à octroyer un court temps de souplesse (1/4 d'heure ou ½ heure par exemple) sur le temps hebdomadaire de chaque enseignant qui le souhaite, en concertation et après validation de l'équipe de direction.

Plusieurs enseignants bénéficient déjà de ce type d'aménagement, défini en début d'année et en fonction des projets.

L'idée est, dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement, de structurer et confirmer cette possibilité, qui permet de diversifier, ouvrir, multiplier les manières dont les

enseignants de la Cité des arts font vivre le projet. Différentes utilisations de ce temps sont en effet possibles:

- Soutien ponctuel aux ensembles
- Participation aux samedis baroques, aux samedis de la musique d'ensemble (voir plus loin)
- Participation à d'autres ateliers ponctuels : mini ateliers de groupe mensuels destinés à des adultes inscrits (voir plus haut)
- Accompagnement de la pratique amateur (coaching, accompagnement ponctuel etc..., cf. 3.5 d/ Accompagnement de la pratique amateur).

i. Chant et chant-choral : de nouvelles propositions en direction des jeunes

L'objectif est de développer des propositions en chant pour les pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes. Actuellement, la structuration des chœurs d'enfants et d'adolescents fonctionne de manière vraiment convaincante ; les passerelles entre les classes de chant et les ensembles vocaux existent, mais sont à développer et à rendre plus lisibles notamment pour les plus jeunes.

Il est donc proposé une série d'actions, dont les principaux critères d'évaluation seront :

- le «rajeunissement » des classes de chant
- la vivacité d'un parcours « jeunes voix »
- une nouvelle offre pour des jeunes qui souhaitent faire de leur voix leur instrument principal.

A noter que la configuration de l'équipe enseignante du département voix est un terrain favorable pour ce projet, les enseignantes de chant et de chant-choral ayant une forte expertise dans le domaine des voix de l'enfant et de l'adolescent.

Actions à mener :

- **Ouverture de cours de chant collectifs pour les collégiens de moins de 15 ans :** création d'un cours en petits groupes, en binôme avec un enseignant de Formation musicale, dont la pratique collective sera « Les lézards de la Cité » (cycle 2) ; offrir la possibilité d'intégrer ce cours sans être instrumentiste nécessairement, bien que l'équilibre instrumentistes-chanteurs et chanteur au sein du chœur doit rester une spécificité et une richesse. Il ne s'agit pas de création d'heures de cours, mais de fléchage d'heures existantes et de priorisation au sein du département voix.
- Intégration automatique (sans audition) des élèves issus des Lézards de la Cité qui le souhaitent, dans le dispositif déjà existant « Jeunes voix » (cours collectif de technique vocale à partir de 15 ans).
- à terme, construction d'un parcours voix du cycle 1 (et donc ouverture des cours de chants pour les enfants avant le collège) jusqu'au 3^{ème} cycle, cohérent, équilibré, en lien avec les différents chœurs existants et la classe de direction de chœur.
- Intégration de ces nouveaux élèves dans les différents chœurs existants
- Priorisation lors des inscriptions en classe de chant lyrique pour les plus jeunes
- En 3ème cycle, pérenniser la possibilité de double-cursus direction de chœur et chant / direction de chœur et piano accompagnement.

J. Le Grand Chamboul'tout

Il est proposé une évolution de la « semaine de création » qui avait lieu une année sur deux, en alternance avec le festival Oreilles en boucles. Cette semaine de la création s'est quelque peu épuisée au fil des ans.

L'objectif est de garder un temps de « suspension » dans l'année où les cours s'arrêtent pour permettre aux élèves de lever la tête, ouvrir les esprits, les yeux, les oreilles, brasser les idées, sortir des habitudes et des zones de confort : c'est le principe du Grand Chamboul'tout qui verra le jour en 2025. Tous les cours seront annulés et remplacés par des propositions d'ateliers aux contenus originaux, sortant des sentiers battus.

k. Clarifier et faire évoluer les cursus existants en musique : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} cycle

Les dernières années au CRR ont vu de multiples adaptations naître, pour des raisons pédagogiques, d'adaptation, mais aussi pour des raisons de contraintes budgétaires comme la suppression en 1^{ère} année du cours de FM au profit d'une entrée en musique par la chorale d'enfants.

A l'aune de ce nouveau projet d'établissement, mais aussi avec le recul sur ces différentes évolutions, il convient aujourd'hui de clarifier les différents parcours, pour gagner en cohérence mais aussi en lisibilité pour les élèves (et les parents !).

Notons que l'arrivée prochaine d'un nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) apportera également son lot d'adaptations à faire nécessairement, pour rentrer dans ce futur cadre.

Ce futur SNOP apportera sans doute des réponses à un certain nombre de questions récurrentes au CRR :

- obligation ou non d'un cours de Formation Musicale dès la 1^{ère} année du cycle 1
- durée du cours individuel d'instrument en cycle 2
- durée du cours individuel d'instrument en cycle 3

La question de l'élargissement du dispositif « tutti » (cours collectifs sur 1 créneau hebdomadaire unique) à l'ensemble du 1^{er} cycle pourra également trouver une réponse, tout comme la présence d'une année de chorale en lieu et place d'une année de Formation Musicale.

Outre les questions d'organisation interne des cursus, la clarification passe par un travail conséquent de communication auprès des familles et des élèves : la conception d'outils de communication efficaces est une urgence.

Actuellement, les supports d'informations sur les parcours, plannings, notices pédagogiques, manquent d'homogénéité ; existent certes mais sont complexes à lire et à comprendre, et de surcroît sont compliqués à trouver (site web, plaquette, flyers).

I. Varier les lieux d'enseignement

L'enjeu est à la fois de faciliter l'accès au service des habitants des Hauts-de-Chambéry grâce au développement d'offres au plus proche des usagers, mais aussi maintenir, de faire vivre et de développer des antennes de la Cité des arts dans les quartiers en QPV.

Il existe déjà des cours d'arts visuels au Biollay (salle Descartes), et dans les hauts de Chambéry au Triolet. Ces cours ont chaque année du mal à se remplir. Le projet d'établissement porte l'ambition de ne pas les abandonner, mais au contraire d'insister et de travailler au plus proche des habitants et des relais sur les quartiers pour développer la fréquentation.

Le développement d'une offre d'enseignement au Scarabée et toutes les actions menées en termes de médiation et de rencontres avec les habitants et les partenaires devraient être des éléments facilitants pour atteindre l'objectif dans les Hauts de Chambéry.

Au Biollay, le projet de création d'un orchestre à l'école, ou le portage de projets Kézaco par la Cité des arts sont aussi des leviers pour faire connaître l'offre d'enseignement d'arts visuels présente dans le bâtiment Descartes.

m. Formation des équipes, partages entre pairs et co-développement

Tout projet d'établissement s'accompagne nécessaire d'un volet de formation des équipes, ingrédient essentiel de la conduite du changement. Pour y parvenir, plusieurs leviers pourront être mobilisés :

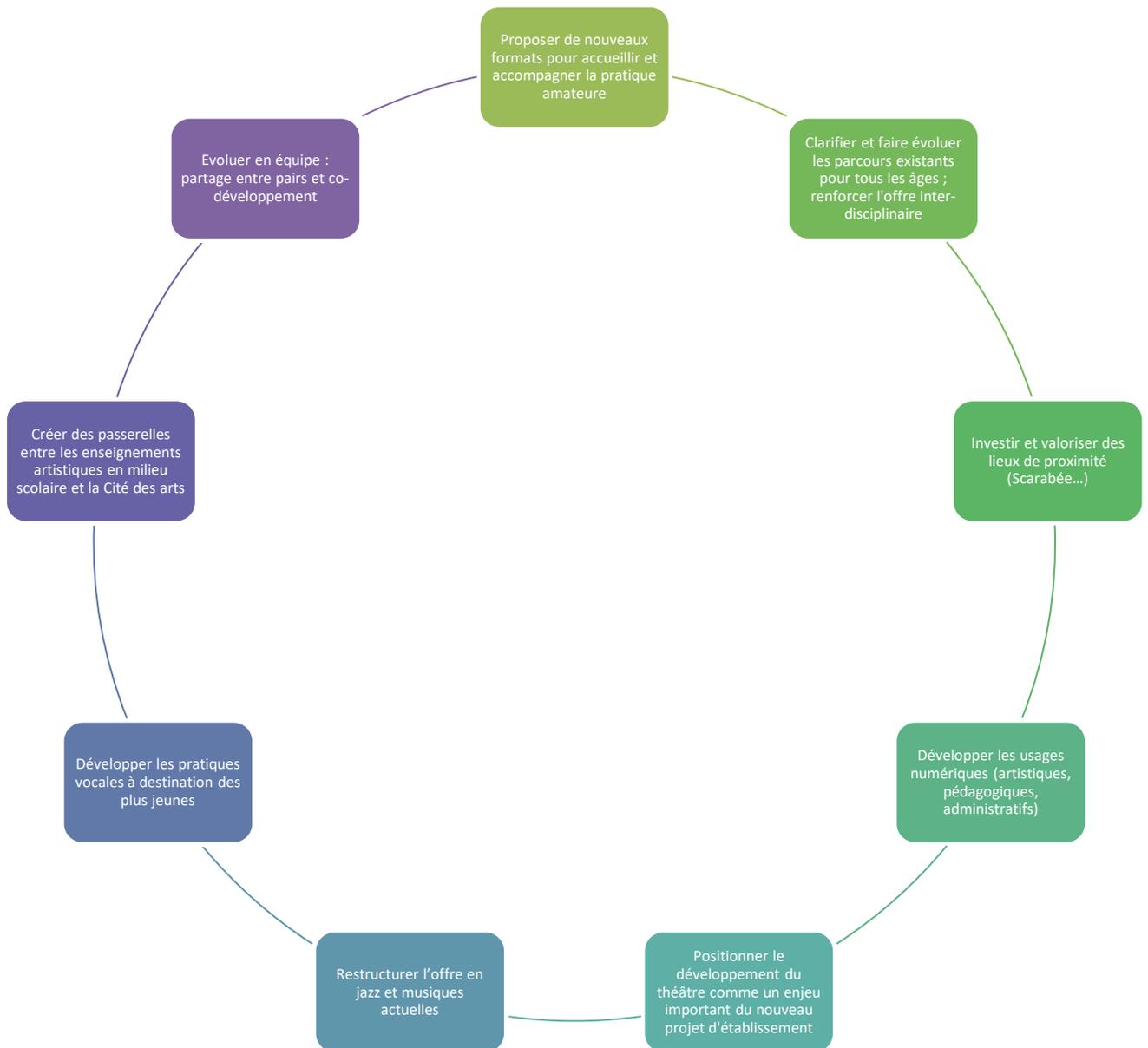
- Faire de la 1^{ère} quinzaine de septembre un temps privilégié de développement des compétences des équipes, à travers :
 - Une offre ambitieuse de formations se déroulant à la Cité des arts, élaborée sur la base des propositions des équipes et en lien avec le service formation de la Ville, le CNFPT et le Département de la Savoie
 - Des temps de partage d'expériences entre pairs et/ou de co-développement, sur la base de propositions formulées par les équipes en fonction de leurs compétences, avec en toile de fond l'idée de favoriser la transversalité entre les différents métiers et les différentes spécialités artistiques
- Ne pas s'interdire la poursuite durant l'année scolaire de formations ou temps de partages initiés durant la 1^{ère} quinzaine de septembre
- Réfléchir à l'organisation / accueil de tables rondes et/ou journées professionnelles

n. Parc instrumental

En complément des éléments évoqués plus haut concernant le parc instrumental de location, il est nécessaire de revisiter en profondeur les modalités d'entretien du parc instrumental stationné à la Cité des arts. En raison des cadrages budgétaires successifs de ces dernières années, le budget consacré à l'entretien des instruments et à l'accord des claviers (pianos et clavecins) a été considérablement réduit. Les axes de travail suivants sont identifiés :

- Réflexion autour des contrats d'entretien à reconduire, modifier, et éventuellement initier
- Afin de dégager de nouvelles marges de manœuvre en matière budgétaire : rechercher des partenariats auprès de professionnels du secteur désireux de communiquer auprès des publics de la Cité des arts, rechercher du mécénat auprès d'entreprises désireuses d'associer leur image à celle de la Cité des arts

o. Synthèse des actions à mener



3.5 La Cité des arts : lieu d'accueil, de ressource et d'accompagnement

a. Accompagnement de l'émergence

L'accompagnement de l'émergence et le soutien des jeunes équipes artistiques est un objectif qui répond à l'une des 8 ambitions de la politique culturelle de la Ville de Chambéry : permettre et soutenir la création et l'expression artistique dans sa diversité.

La Cité des arts doit jouer pleinement son rôle en développant l'accueil de jeunes artistes en résidence. Ces accueils existent déjà à ce jour, mais de manière non structurée, au fil de l'eau, en fonction des demandes et des possibilités existantes.

Il s'agit donc de structurer cet accueil, de travailler en amont et en aval des résidences accueillies afin de leur donner toute leur place dans la vie de l'établissement.

Les résidences de jeunes compagnies artistiques à l'Auditorium, à la Soute et au Scarabée

L'accueil à la Cité des arts ou au Scarabée de résidence de jeunes compagnies nécessite l'élaboration d'un cadre et d'une procédure pour rendre ce service lisible et opérant :

- Définition de périodes possibles de résidences
- Définition du profil d'artistes concernés (anciens élèves et/ou extérieurs)
- Cadrage avec les régisseurs sur les conditions d'accueil, en fonction des dates définies en listant les possibilités et impossibilités liées à l'auditorium
- Lancement d'un appel à projet
- Travail sur le relais par les enseignants quand il s'agit d'accueil de jeunes artistes anciens élèves de la Cité des arts
- Réflexion sur les « contreparties » exigées, pour que l'accueil de résidence ne se limite pas à une prestation offerte, mais à un vrai échange avec le public, les élèves, les usagers, le croisement avec la pratique en amateur.
- Chaque année, définition d'une liste des professeurs qui souhaitent se rendre disponibles pour « coacher » les compagnies
- Chaque année, réunion d'une commission qui sélectionne les artistes retenus. Cette commission pourrait être constituée d'agents de la Cité des arts (direction, action culturelle, enseignants, incluant les agents du Scarabée) et plus largement, enrichie de représentants d'élèves, de parents d'élèves, d'associations présentes à la Cité des arts, dans le Hauts-de-Chambéry...

En outre, avec le concours des régisseurs et dans la limite des moyens, compétences internes et temps de travail disponible, il pourrait être proposé aux jeunes artistes une aide pour l'enregistrement et/ou la captation de leur travail afin de disposer de ressources pour se promouvoir.

« Echanges & changes » : un dispositif inspirant



Cette exposition portée par les enseignants du département Arts visuels (Ecole Municipale d'Art) existe depuis plusieurs années. Son objectif : offrir une carte blanche aux anciens élèves ayant rejoint des formations supérieures en arts (Beaux-arts, architecture, design, restauration du patrimoine...).

Cette mise en valeur de leurs travaux, ainsi que la présentation de leurs recherches et démarches artistiques permettent un échange émulateur avec les élèves encore inscrits à la Cité des arts.

La démarche a ainsi un double intérêt :

- valoriser les élèves engagés dans ces parcours de formation supérieure et donc en voie de professionnalisation ; pour certains d'entre eux, il s'agira d'une première exposition
- encourager les jeunes élèves inscrits à poursuivre leur recherche, se nourrir de travaux présentés, avoir l'opportunité de discuter « entre pairs » des différentes voies possible en vue d'une potentielle poursuite en école supérieure.

Le nouveau projet d'établissement propose de pérenniser « Echanges & changes », lui donner davantage de visibilité, en en faisant par exemple un rendez-vous immuable en chaque début d'année civile. Il est également proposé de « modéliser » l'esprit de ce dispositif dans les autres domaines artistiques, afin de permettre aux jeunes artistes de se produire (parfois pour une première fois en public), de se rencontrer pour élargir leur réseau, mais aussi de partager leur expérience auprès des plus jeunes encore inscrits à la Cité des arts.

Vers la création d'un temps fort autour de l'émergence

En lien avec l'APEJS et le réseau des Etablissements d'Enseignement Artistique de Savoie, il s'agit de créer un temps fort autour de l'émergence, qui pourrait prendre par exemple la forme d'un festival, d'une semaine ou de quelques jours consécutifs dédiés.

Ce temps fort identifié répond à l'une des ambitions de la politique culturelle de la Ville : développer l'aide à l'émergence par l'accompagnement de jeunes équipes artistiques.

Le premier trimestre scolaire semble être une période propice, l'auditorium de la Cité des arts, la Soute ou le Scarabée étant moins convoités à cette période.

b. L'enseignement supérieur

L'insertion professionnelle passe aussi par la mise en place de parcours et de filières lisibles et cohérentes, en amont ou en partenariat avec des établissements universitaires, des conservatoires et pôles supérieurs d'enseignement artistique, des centres de formation à l'enseignement et à l'intervention artistique, ou délivrant des certifications reconnues nationalement dans le secteur culturel. Ceci augmenterait l'attractivité de la Cité des arts pour des jeunes artistes qui se destinent aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la médiation artistiques, à la collaboration avec des structures culturelles, des écoles, collèges, lycées et d'autres partenaires.

Dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement, plusieurs objectifs nouveaux sont visés :

- Donner plus de place aux actions ou modules de formation et d'orientation pour les élèves en 3^{ème} cycle, obligatoires en parcours CPES, qui restent à ce jour une part infime de la maquette
- Consolider les partenariats avec les parcours Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO musique), Infocom (licence d'information et communication), pour la mise en place d'aménagements horaires
- Consolider la collaboration avec les centres de formation de musiciens intervenants et enseignants (CFMI et CEFEDM), le CNSMD de Lyon, la HEM de Genève pour l'organisation d'actions de formation, de stages de professionnalisation ou de contrats d'apprentissage
- Œuvrer à la mise en place d'un parcours médiation artistique et culturelle- pratiques artistiques (en théâtre, chant, danse, musique) avec l'Université Savoie Mont Blanc.

c. Accompagnement de la pratique amateur

Une journée de la pratique amateur

L'une des missions de la Cité des arts est l'accompagnement de la pratique amateur. Il s'agit d'accueillir, mais aussi d'accompagner et de fédérer, ces deux derniers points étant l'objet principal de ce nouveau projet d'établissement.

La première étape pour fédérer est d'informer sur l'éventail des possibles. Il est proposé la création d'une « journée de la pratique amateur », sur le modèle de la journée « portes ouvertes » mais pour un public adultes qui ne cherche pas nécessairement une inscription dans un parcours, mais à participer à une pratique collective en amateur.

Une « journée de la pratique amateur » pourrait être située en septembre (par exemple le même jour que le forum des associations ou de la journée du patrimoine) et prendrait la forme d'un forum :

- présentation des multiples ensembles et ateliers de la Cité des arts qui peuvent accueillir le public amateur
- rencontre avec les enseignants de la Cité des arts
- rencontre avec les multiples associations présentes à la Cité des arts

A moyen terme, on peut imaginer que cette dynamique s'étende à l'ensemble du bassin de vie chambérien, en travaillant avec les écoles partenaires du réseau, afin d'enrichir les propositions, mieux les coordonner et donner davantage de visibilité pour le public.

Les adultes musiciens : quelle place, quels objectifs, quelles propositions ?

En résonance avec la question de l'accompagnement de la pratique amateur, il existe à la Cité des arts des parcours spécifiques pour les adultes qui souhaitent s'inscrire pour débiter une pratique artistiques, ou la reprendre après des années d'arrêt, ou encore de l'approfondir.

Pour eux, deux entrées sont actuellement possibles :

- le Parcours Adulte (76 inscrits actuellement), limité à 4 ans, qui ouvre droit à un cours instrument/voix, une pratique collective et un cours de Formation Musicale pour les adultes.
- Une participation à une pratique collective sans cours d'instrument ni de Formation Musicale

La nouvelle proposition consiste à élargir le cadre existant, en travaillant une offre au plus proche des besoins des adultes, partant du constat que le cours régulier hebdomadaire n'est pas toujours la formule la plus pertinente :

- Exemple 1 : un cours de groupe mensuel d'une heure à 4 adultes. Contenu : remise à niveau technique, exercices en groupe, travail des partitions d'ensemble, musique de chambre.
- Exemple 2 : Groupe de cordes mélangées, exercices en groupes, l'archet, la justesse etc...
- Exemple 3 : Petits groupes mixtes de musique d'ensemble.
- Exemple 4 : participation à un atelier d'improvisation

Le temps de souplesse (voir plus haut) permet d'intégrer ce temps d'enseignement, plus ouvert, sans limitation de temps. Au final, il s'agit d'articuler pratique et formation, au plus proches des besoins des musiciens amateurs et selon les disponibilités d'heures d'enseignement.

d. La Cité des Arts comme lieu de rencontre

La Cité des arts est un lieu dans lequel se croisent des publics variés : élèves (mineurs ou majeurs), parents d'élèves, enseignants, usagers, promeneurs et habitants, autres agents de la Ville... Les élèves effectuent en majorité un parcours sur plusieurs années ; ainsi, pour eux particulièrement, c'est un lieu de vie tout autant qu'un lieu d'enseignement.

La cafétéria du rez-de-chaussée, dont la gérance est déléguée à une entreprise privée, joue un rôle important en termes de convivialité et d'accueil. L'espace « foyer », contigu à la cafeteria, doit rester un espace d'accès libre et sans obligation de consommation : espace de convivialité, de discussion, de travail scolaire, voire de consommation de repas « maison » ou achetés à l'extérieur.

Ce caractère ouvert et convivial est également renforcé par la présence ponctuelle de concerts ou manifestations pendant l'année, parfois organisés par les élèves eux-mêmes. On pourrait d'ailleurs imaginer la création d'une scène ouverte régulière et cadrée (créneau horaire, jour...).

Le présent projet d'établissement vient renforcer cette idée de lieu de vie ouvert à toutes et à tous ; la multiplication d'actions visant à animer le hall par exemple, qu'elles soient proposées par la cafétéria, des enseignants, des élèves, des associations, sera un objectif important, et répondant à un axe de la politique culturelle de la Ville : faire de l'hospitalité et de la convivialité des lieux culturels une préoccupation de tous les jours.

Cet aspect de la convivialité est loin d'être anecdotique, *a fortiori* s'agissant de l'accueil de la pratique amateur (voir c.). La conception architecturale de la Cité souffre de quelques inconvénients, dont le manque de grandes salles, et la circulation entre les différents espaces. Mais son vaste rez-de-chaussée se prête particulièrement bien à l'accueil et à la rencontre.

e. [Revisiter et développer les partenariats](#)

En tant que lieu-ressource, le développement de partenariats à l'externe fait partie de l'ADN de la Cité des arts. En la matière, les objectifs suivants pourraient être poursuivis :

- Refonder le partenariat avec l'APEJS à l'aide d'une convention-cadre renouvelée, avec plusieurs pistes à envisager :
 - La conception et l'organisation d'événements / projets en commun
 - Un travail sur la complémentarité des offres d'enseignement, notamment en matière de musiques actuelles amplifiées, de jazz et de MAO
 - Une réflexion autour de la mutualisation de ressources humaines et matérielles
- Conforter les liens avec le CFMI, le CEFEDM, le CNSMD de Lyon et la HEM de Genève pour l'accueil d'étudiants se formant auprès de nos professeurs, mais également autour de journées professionnelles ou projets communs
- Poursuivre les partenariats avec l'Université Savoie Mont-Blanc (GACOM, Infocom et Licence Lettres) et l'Université Grenoble Alpes (aménagement de cursus).
- Poursuivre et développer les partenariats avec les lieux de vie sociale : Centre Hospitalier Spécialisé de Bassens, Centre Hospitalier Métropole Savoie, EHPAD Les Clématis, Foyer Départemental des Jeunes.
- Poursuivre et renouveler le partenariat avec le Château et la Cathédrale de Chambéry pour les cours d'orgue.
- Développer de nouveaux partenariats financés par les acteurs du territoire des Bauges :
 - En vue d'actions hors les murs durant la période de fermeture du Scarabée pour travaux
 - En vue de l'organisation de stages / classes à thèmes impliquant l'hébergement des participants

f. [Repenser les principes et modalités de mise à disposition de salles pour les associations](#)

L'accueil des pratiques artistiques en amateur est un axe essentiel du projet d'établissement et une attente forte de l'équipe municipale. En la matière, les objectifs suivants pourraient être poursuivis :

- Accompagner l'harmonie municipale et le cercle philharmonique pour le déménagement de leurs archives depuis la salle 27 vers des locaux extérieurs
- Diversifier les associations accueillies (vers le théâtre notamment)
- Améliorer la cohabitation entre offre de cours de l'établissement et accueil des pratiques en amateur, notamment en identifiant clairement les créneaux horaires accessibles aux associations (après avoir positionné dans le planning les pratiques collectives de l'établissement) et en leur demandant de formuler des souhaits au début du 3^{ème} trimestre pour l'année scolaire suivante

g. [La médiathèque](#)

Etat des lieux

La Médiathèque de la Cité des Arts est ouverte à toutes et à tous : élèves et enseignants de la Cité des arts, aux enseignants des écoles de musique du Département et de l'Education Nationale, ainsi qu'aux associations de pratique en amateur, aux musiciens amateurs.

On y trouve... :



La médiathèque de la Cité des arts est intégrée au catalogue KOHA (l'informatisation rétrospective du fonds est en cours) et associée au développement du portail documentaire « Bouquet des bibliothèques », permettant la valorisation et la médiation documentaires des collections.

Elle accueille différentes conférences tout au long de l'année : « petits débats techniques », « Explorer la musique contemporaine », conférences sur la musique ancienne... En collaboration avec l'Ecole d'art, la médiathèque de la Cité des arts participe activement aux expositions organisées, en montrant des œuvres, en créant des vitrines, des tables thématiques qui mettent en avant des ouvrages en relation avec les sujets abordés par les artistes invités.



Axes de développement

Le nouveau projet d'établissement vise à donner à la médiathèque une place, un rôle, une visibilité plus forte dans la vie de la Cité des arts, à la fois dans l'intérêt des élèves, des enseignants, mais plus largement des usagers et des Chambériens. A long terme, il s'agirait de conforter réellement son rôle de pôle ressource à l'échelle départementale.

Les axes de développement sont les suivants :

- Renforcer le rôle de soutien de la médiathèque à la fonction pédagogique de l'établissement

- En développant / multipliant les actions de médiations et animations en direction des élèves de la Cité des arts, et notamment du public jeune (ateliers élèves, visites actives, accueil de conférences, mise en place de vitrines et tables thématiques en lien avec l'actualité et les projets de la Cité des arts...)
- En développant l'offre de ressources numériques (supports numériques, ressources en ligne, outils informatiques de consultation...)
- En créant, à l'instar des « boîtes à livres » présentes dans la ville, une bibliothèque communautaire au sein de la Cité des arts afin de partager partitions, livres d'art...

- Renforcer l'attractivité et l'accessibilité du lieu

La médiathèque est difficilement visible dans le bâtiment, au 1er étage, repéré comme l'étage de l'administration ; elle n'est donc pas un lieu de passage naturel pour les élèves

et usagers, et encore moins pour les habitants ! Plusieurs leviers pourront être mobilisés pour concourir à cet axe (signalétique, outils de communication, réflexion sur la circulation des usagers dans le bâtiment...)

- Moderniser la gestion du fonds documentaire

- Mener à terme l'informatisation du fonds grâce à un renfort ponctuel pour le catalogage (mission de 18 mois à temps complet)
- Procéder à un désherbage régulier du fonds et traiter les stocks issus de dons
- Rendre le catalogage en ligne accessible aux usagers

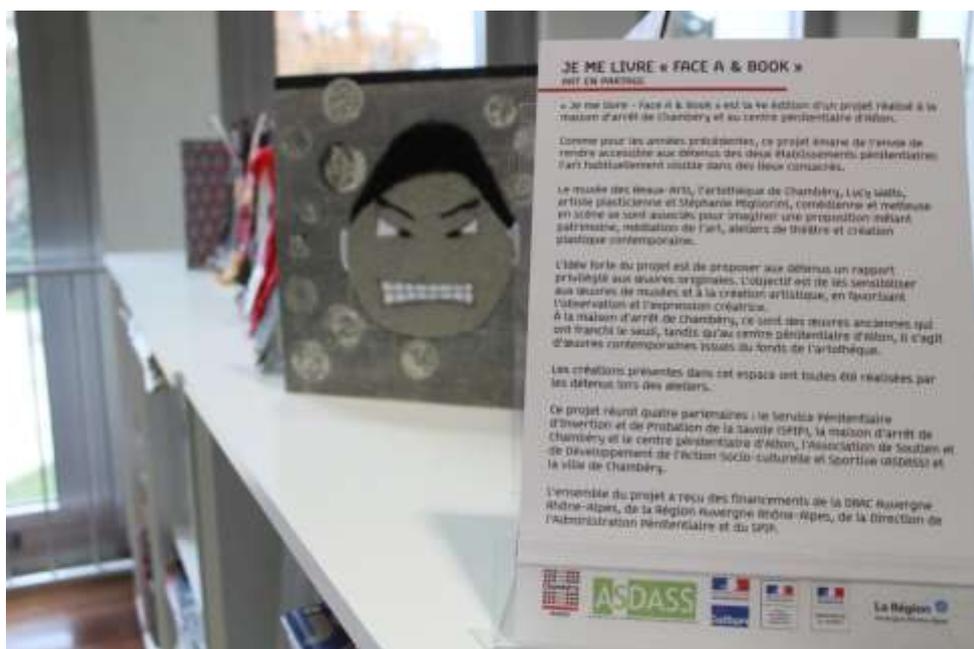
- Conforter le rayonnement la médiathèque hors les murs

- Intégrer la médiathèque dans le réseau des bibliothèques d'agglomération « Bouquet des bibliothèques », lui donner de la visibilité sur le portail commun
- S'inscrire dans les orientations du réseau des bibliothèques BNR (Bibliothèque Numérique de Référence, programme lancé en mars 2010 par le ministère de la Culture et de la Communication pour aider les collectivités à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau) sur un axe prioritaire : le développement des ressources, de la médiation et de la culture numériques.

- Renforcer les moyens humains à la médiathèque

- Recrutement d'un agent pour le catalogage du fonds existant, sur une mission temporaire
- Renfort ponctuel en interne pour un soutien au catalogage rapide et à l'accueil du public

Ces axes répondent à plusieurs défis de la politique culturelle de la Ville : faire entrer les habitants dans les établissements culturels, faire de l'hospitalité et de la convivialité une préoccupation de tous les jours, notamment.



h. Les réseaux

Réseau d'agglomération

Il existe actuellement un partenariat stable avec les autres établissements d'enseignement artistique de l'Agglomération : Cognin, St Alban Leysse, La Motte-Servolex. Les principaux axes de travail/développement sont les suivants :

- Poursuite du projet de rassemblement des harmonies junior de l'agglomération en partenariat avec la Fédération Musicale de Savoie
- Poursuite du projet annuel en lien avec une équipe artistique invitée, coordonné par l'école de musique associative Ondes et notes (St Alban Leysse)

Réseau départemental

La Cité des arts contribue au réseau départemental des établissements d'enseignement artistique, animé par le Département de la Savoie :

- à travers la participation de l'équipe de direction aux réunions départementales des directeurs et directrices d'EEA
- à travers la participation de l'équipe de direction et de l'équipe scolarité aux réunions d'organisation du BEM (FM et musique classique)
- à travers la participation de l'équipe de direction aux réunions de la commission départementale musiques actuelles, co-animée par l'APEJS et le Département

Les principaux axes de travail/développement sont les suivants :

- Etre force de proposition au sein du réseau pour développer les liens et collaborations entre enseignants du département (partages d'expérience, co-développement, projets communs...), tout particulièrement dans les spécialités théâtre, danse et arts plastiques
- Favoriser la participation des coordonnateurs de départements de l'établissement aux réunions du réseau, et notamment à la commission départemental musiques actuelles

i. Anancy-Chambéry : le CRR des Pays de Savoie

La Ville d'Anancy et la ville de Chambéry ont souhaité depuis plusieurs années engager un travail commun relatif à un renforcement des projets existants dans le domaine culturel.

Cette coopération s'est traduite notamment dans le domaine des enseignements artistiques par une sollicitation auprès de la DRAC pour obtenir le classement de leurs conservatoires à rayonnement départemental respectifs en conservatoires à rayonnement régional (CRR).

Une nouvelle convention a été signée entre les 2 collectivités, couvrant la période de ce nouveau projet d'établissement (2022-2025). Elle vise à conforter les modalités concrètes du partenariat entre les deux établissements et leurs collectivités autour d'une entité pédagogique commune sur les bases suivantes :

- Les deux établissements restent deux entités juridiques distinctes sous la responsabilité de leurs collectivités, sous l'appellation, pour l'un, de *CRR de Chambéry et des pays de Savoie*, et pour l'autre de *CRR d'Anancy et des pays de Savoie*.

- Chaque structure conserve ses spécificités d'ancrage territorial, les liens avec ses partenaires privilégiés, et établit son projet d'établissement propre, en cohérence avec les termes de la présente convention.
- Les deux structures s'engagent à développer un projet commun en s'appuyant sur les textes légaux et réglementaires qui régissent le domaine des enseignements artistiques.

Trois axes principaux sont ainsi définis :

- Une concertation pédagogique commune et l'élaboration de textes et/ou de dispositifs partagés
- La co-réalisation et co-construction d'actions artistiques, pédagogiques et culturelles communes,
- L'harmonisation de certaines procédures relatives aux règlements et fonctionnements professionnels.

J. L'Arc alpin

Les Conservatoires des Villes d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI) constituent depuis plusieurs années le « réseau des conservatoires de l'Arc Alpin », qui vise à favoriser les projets communs suivants :

- Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES) communes
- Echanges dans le cadre de la programmation musicale, chorégraphique et théâtrale, qu'il s'agisse de manifestations d'enseignants, d'élèves ou d'artistes invités, en veillant à la dimension pédagogique de celles-ci.
- Développement de partenariats avec des institutions culturelles et notamment l'Orchestre des Pays de Savoie, qui a donné vie à « L'Orchestre des Jeunes de l'Arc alpin » (OJAA).
- Ouverture de master classes à l'ensemble des élèves du réseau

LE RÉSEAU DE L'ARC ALPIN

- Depuis 1997, les conservatoires d'Annecy, de Chambéry, de Grenoble et de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère ont développé une collaboration pédagogique active afin d'harmoniser les cursus proposés sur le territoire. Sous l'appellation «Réseau de l'Arc Alpin», cette collaboration a notamment conduit à l'élaboration de maquettes pédagogiques communes pour les Cycles Préparatoires à l'Enseignement Supérieur (CPES).
- La mise en place de ce cursus à l'échelle du réseau vise à maintenir et développer sur le territoire des 3 départements, une offre d'enseignement de haut niveau comparable à celle des grandes métropoles/aires urbaines.



OBJECTIFS DU CURSUS

- Ces Classes ont pour objectif de préparer les étudiants aux concours d'entrée dans les écoles supérieures d'enseignement artistique françaises (CNSMD, PESM, CEFEDM, CFMI, ...) ou étrangères. Cette préparation aux concours est personnalisée, sous forme de modules spécifiques proposés pour chaque discipline. Durant ce parcours, l'élève a l'obligation de se présenter à un ou plusieurs concours d'entrées dans un établissement d'enseignement supérieur.
- Le cursus proposé est ouvert à des candidat(e)s intéressé(e)s par une approche des métiers de la musique, de la danse ou du théâtre, tout en privilégiant une haute maîtrise de chaque spécialité indispensable à la poursuite des études supérieures artistiques.
- Les CPES relèvent du statut étudiant et donnent accès aux bourses de l'enseignement supérieur, aux aides spécifiques du CROUS, à la restauration étudiante et au logement étudiant.

DURÉE & CONTENUS

La durée des parcours ainsi que leurs volumes horaires sont variables selon la spécialité choisie.

- Plus de détails sur les sites internet des 4 établissements.



Aujourd'hui, les équipes des quatre conservatoires souhaitent amplifier les actions portées par le réseau, qui sont certes structurantes mais se résument surtout, malgré les intentions de départ, au pilotage des CPES, de l'OJAA et de master classes ouvertes. Pour cela, il est nécessaire de réinterroger les bases du fonctionnement, les objectifs de ce réseau, et d'identifier les manques et les axes d'amélioration.

Plusieurs sujets abordés en comité de pilotage des directions des quatre conservatoires vont permettre de définir ensuite une stratégie du réseau et d'aller vers son renforcement :

- Quels sont les enjeux du réseau et le sens de l'action collective ?
- Quels engagements doivent être conventionnés entre établissements ?
- Quel est le domaine de compétence du réseau, son périmètre, et quelles sont les modalités de la décision ?
- Quels outils pour son pilotage ?
- Quels axes de complémentarité tant pour les parcours pédagogiques que pour les mutualisations de projets ou de productions entre établissements ?

Une convention 2019/2024 définit le cadre relatif au CPES et définit les principes généraux du réseau, mais à laquelle il manque la question du sens et la philosophie de cette collaboration.

Le travail d'ores et déjà engagé consistera à préciser en annexe de la convention les axes de complémentarité entre les établissements et les actions concrètes qui y sont associées ; de définir ce que l'appartenance au réseau implique (réalisation des objectifs conventionnés, co-construction d'une partie de la programmation d'action culturelle commune...); de définir clairement le pilotage du réseau (le périmètre et le fonctionnement du comité de direction, la coordination pédagogique et l'articulation avec les enseignants artistiques, et une stratégie de communication plus efficace et lisible.

La finalité est bien d'enrichir l'offre pédagogique et culturelle au sein du réseau de l'Arc Alpin, de le valoriser et le rendre attractif :

- Pour les élèves et les étudiants : créer une émulation, construire un réseau amateur et/ou professionnel
- Pour le réseau : disposer d'une offre de territoire coordonnée, lisible et attractive au niveau régional et national
- Pour les enseignants artistiques : favoriser la dynamique de réseau et enrichir les pratiques professionnelles

k. L'international

Les établissements d'enseignements supérieurs européens

La Cité des arts se doit de rester en veille sur les évolutions de l'enseignement supérieur européen, rester en contact avec des établissements dans lesquels nos élèves sont susceptibles de poursuivre leur parcours en vue d'une professionnalisation

A cette fin, l'intégration des enseignants de la Cité des arts dans des réseaux nationaux et internationaux est à soutenir, notamment pour favoriser la venue à la Cité des arts d'artistes européens, de professeurs exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur.

European Association for Music In Schools (EAS)

L'adhésion de la Cité des arts au réseau EAS contribue à lui donner une visibilité accrue au niveau national et international et ouvre la voie à de nouvelles opportunités de collaboration.

L'Association Européenne pour la Musique à l'Ecole (EAS) est un réseau qui met en lien toutes les personnes impliquées dans l'éducation musicale au sein de l'enseignement général (enseignants, formateurs d'enseignants, chercheurs, étudiants, musiciens, décideurs politiques) afin de partager les connaissances et l'expérience en matière de pratique et de recherche, et favoriser une éducation musicale de haute qualité accessible à toute jeune personne.

L'EAS travaille en conformité avec les principes de l'UNESCO et coopère avec des organisations partenaires dans le contexte européen et mondial, telles que la Société internationale pour l'éducation musicale (ISME), l'Union européenne des écoles de musique (EMU) et l'Association européenne des conservatoires, Académies de musique et Musikhochschulen (AEC) afin de renforcer le réseau d'éducation musicale en Europe.

En tant qu'organisation musicale européenne, l'EAS est membre du Conseil européen de la musique (EMC) et du Conseil international de la musique (ICM).

Depuis 2021, l'EAS est aussi partenaire de MusiQuE, un organisme d'évaluation indépendant qui se consacre à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement musical supérieur en Europe.

La Cité des arts a été approchée par l'EAS pour entrer dans ce réseau, en tant qu'institution ressource pour la musique à l'école et lieu repéré pour son expertise dans le domaine de la création musicale numérique avec un public scolaire (festival Oreilles en boucle).

La présence dans ce réseau, regroupant une quarantaine de pays européens, offre des opportunités de collaboration avec un ensemble d'acteurs dans les domaines de l'éducation et de l'enseignement musical, de la formation professionnelle et de la recherche

- participation à la Journée européenne pour la musique à l'école (EuDaMus)
- participation aux congrès annuels thématiques
- collaboration à des publications diffusées par l'EAS
- échanges avec des établissements scolaires et universitaires

D'autres formes de collaboration peuvent être imaginées dans les années à venir.

Jumelages et coopérations de la Ville de Chambéry

Ville de passage et d'échanges, Chambéry est naturellement tournée vers le monde et s'est enrichie des influences culturelles internationales. A Chambéry, 12 % de la population est de nationalité étrangère. Le bassin chambérien compte plus de 100 associations à vocation internationale et chaque année l'Université Savoie Mont Blanc accueille plus de 1 500 étudiants étrangers. Ce caractère international contribue à la richesse de Chambéry.

Il existe actuellement 6 villes en coopération avec Chambéry :

- Turin (Italie)
- Albstadt (Allemagne)

- Ouahigouya (Burkina Faso)
- Shawinigan (Québec)
- Zhangjiakou (Chine)
- Caza de Bcharré (Liban)



1 Festival Lafi Bala au parc du Verney

Les politiques de relations internationales sont rendues visibles grâce à des événements fédérateurs récurrents : le Marché des continents, le festival Lafi Bala, le Tour du Monde au Manège, la Quinzaine du Cinéma Italien, le festival Ciné Bala, le festival Migrant Scène, et des événements pour les étudiants étrangers.

L'équipe municipale actuelle souhaite l'ouverture de nouveaux territoires de coopération : un pays à revenus intermédiaires (pays du Maghreb) et une ville souhaitant entrer dans l'Union Européenne : Taroudant au Maroc et Korça en Albanie.

La Cité des arts doit jouer pleinement son rôle pour faire vivre ces coopérations dans leurs volets culturels : s'enrichir des cultures de ces pays, et apporter des compétences existantes au sein de l'établissement.

Dans le cadre de ce nouveau projet d'établissement, la Cité des arts s'attachera à :

- remettre en marche les échanges avec Albstadt qui se sont arrêtés du fait de la crise Covid, par exemple en donnant un nouveau souffle au projet Albchéry (rencontres d'orchestres)
- retisser des liens avec Turin, par exemple à partir de contacts pris dans les années précédentes avec la Casa del Teatro Ragazzi et Giovanni (Maison du théâtre pour enfants et adolescents)
- s'inscrire pleinement dans les nouvelles coopérations initiées par l'équipe municipale, par exemple en construisant un projet avec Taroudant, ville riche de cultures et en plein développement d'équipements culturels.

I. Synthèse des actions à mener



